

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 2

Réf : 2025-151

Objet : NPNRU - Quartier des Merisiers et
de la Plaine de Neauphle - Secteurs Camus
Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot
Rousseau - Bilan de la concertation

Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Gerard GIRARDON, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Aminata DIALLO représentée par Noura DALI OUHARZOUNE
Alienor EBLING représentée par Murielle BERNARD
Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Sarith SA représenté par Abdelhay FARQANE
Anne CLERTE-DURAND représentée par Benoit CORDIN
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Jules CHAMOUX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Nahida Aoustin, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-151

Objet : NPNRU - Quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau - Bilan de la concertation

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu le protocole de préfiguration Trappes-La Verrière signé le 12 avril 2018 ;

Vu la signature de la convention ANRU sur Trappes le 5 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-356 de la CASQY du 17 novembre 2022 portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur les quartiers de NPNRU sur Trappes ;

Vu la délibération n° 2022-393 de la ville de Trappes du 7 novembre 2022 portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur les quartiers de NPNRU sur Trappes ;

Vu la parution dans le journal d'annonces légales Le Parisien (n° 24936) le 26 octobre 2024 pour informer du démarrage de la concertation réglementaire du 7 novembre 2024 au 7 février 2025 ;

Vu la Commission Finances, Développement Économique, Urbanisme, Travaux du 30 janvier 2025 ;

Considérant que la ville de Trappes est inscrite dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) initié par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ANRU, afin de procéder à une restructuration importante du Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV) des Merisiers-Plaine de Neauphle, classé d'intérêt national par l'ANRU ;

Considérant les actions de communication et de concertation mises en place ;

Considérant la prise en compte des enjeux des habitants de Cité Nouvelle Barbusse notamment la préservation de l'identité du quartier et la réhabilitation des pavillons et pour Camus l'accompagnement au relogement et la production d'un habitat mixte ;

Considérant le bilan de la concertation annexé au présent rapport ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation relative au projet de NPNRU sur le Quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle – secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau.

Article 2 : Met ce bilan à disposition du public.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation tout au long du projet.

Approuvé à l'unanimité

Ali RABEH

Maire de Trappes

19 FEV. 2025

Pour être fait conforme



NPNRU DES QUARTIERS DES MERISIERS ET DE LA PLAINE DE NEAUPHLE



Bilan de la concertation

2024- 2025

Réalisé par TraitClair



Sommaire

1. CONTEXTE	p4
1.1 Le projet de renouvellement urbain des Merisiers et de la plaine de Neauphle à Trappes.....	p5
1.2 Le contexte et les enjeux de la rénovation urbaine	p7
1.3. Albert Camus et Cité Nouvelle deux orientations différentes	p8
1.4. Le calendrier du projet	p11

2. CONCERTATION AUTOUR DU PROJET NPNRU : IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LE PROJET	p13
2.1. Le périmètre concerté	p14
2.2. Modalités de participation.....	p15
2.3. Les actions de communication et de mobilisation mises en place.....	p15
2.4. Le calendrier d'actions	p16
2.5. Les publics associés à la concertation	p17
2.6. Les chiffres clés de la concertation	p18
2.7. Le détail des dispositifs de concertation	p19

3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES ÉCHANGES.....	p20
3.1. La restitution par carte mentale par secteurs : Albert Camus et Cité Nouvelle	p21
3.2. Les grandes questions	p22

4. ORIENTATIONS VALIDÉES ET PROCHAINES ETAPES	P26
--	------------

5. CONCLUSION.....	p28
---------------------------	------------

6. ANNEXES	p30
-------------------------	------------

1^{ÈRE} PARTIE

| ***Contexte.***

1.1 - Le projet de renouvellement urbain des Merisiers et de la Plaine de Neauphle à Trappes

Inscrit dans le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, le projet vise à transformer en profondeur le quartier prioritaire des Merisiers-Plaine de Neauphle, classé d'intérêt national par l'**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**.

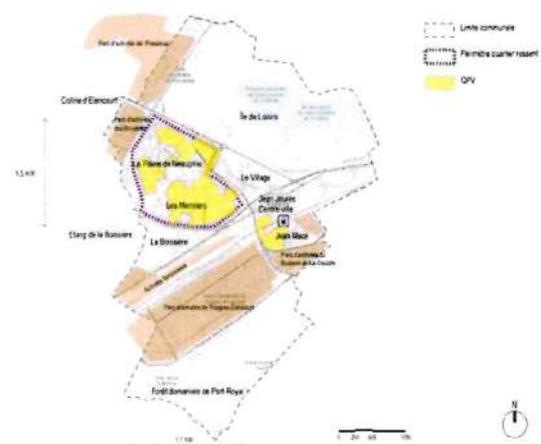
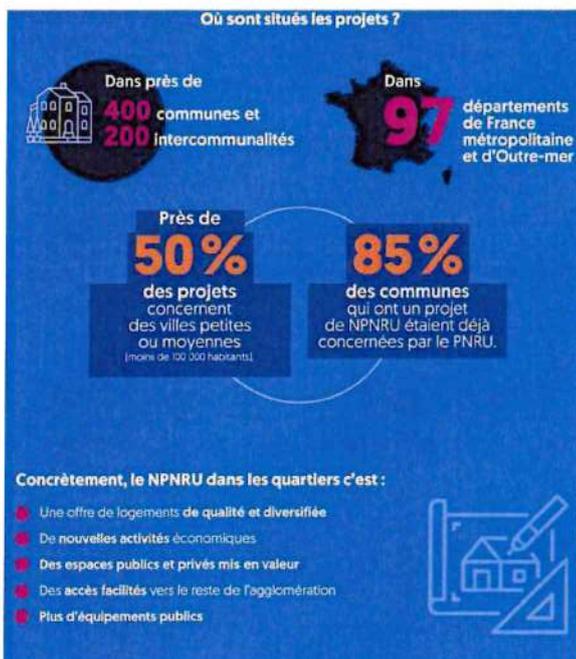
Ce programme ambitieux a pour objectif de répondre aux grandes difficultés sociales et urbaines identifiées dans ces territoires, en mobilisant des financements significatifs pour la période 2014-2024



Le protocole de préfiguration ANRU de Trappes, signé le 12 avril 2018, a permis de lancer des études urbaines entre décembre 2018 et juin 2022. Ces études ont abouti à un scénario de réaménagement pour les deux secteurs du NPNRU, avec une programmation de logements, d'équipements et d'espaces publics.

Les plans guides issus de ces travaux ont été soumis au Comité National d'Engagement de l'ANRU une première fois le 13 février 2020.

Après plusieurs temps de concertation avec les habitants, le projet a été révisé et présenté à nouveau le 20 juin 2022, puis le 28 juin 2023. Le comité a validé les orientations retenues ainsi que les subventions nécessaires.



L'équipe projet



Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Trappes mobilise de nombreux partenaires. Parmi eux, la Ville de Trappes, en collaboration avec Saint-Quentin-en-Yvelines, joue un rôle central dans la coordination du projet. Les soutiens financiers et techniques proviennent d'organismes tels que l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, ainsi que de la Banque des Territoires et Action Logement.

Le projet implique également des acteurs du logement social, dont Seqens, ICF Habitat La Sablière, 3F, Les Résidences Yvelines Essonne, Foncière Logement, Antin Résidences, Coopération et Famille, et Groupe Valophis. SNCF Immobilier et d'autres partenaires privés comme ActivitY soutiennent aussi cette transformation urbaine.

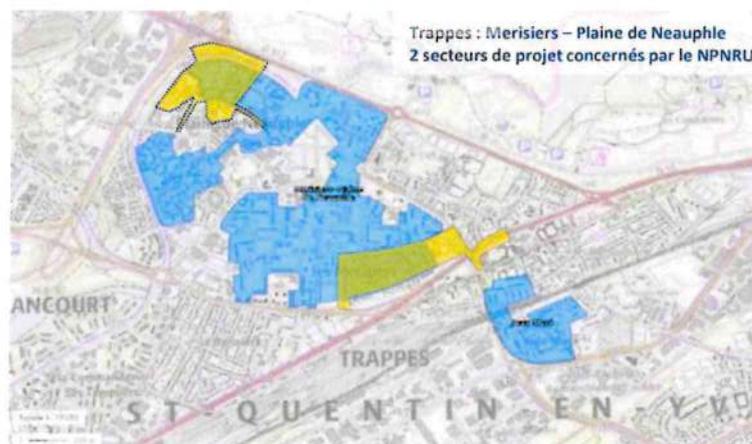


1.2 - Le contexte et les enjeux de la rénovation urbaine

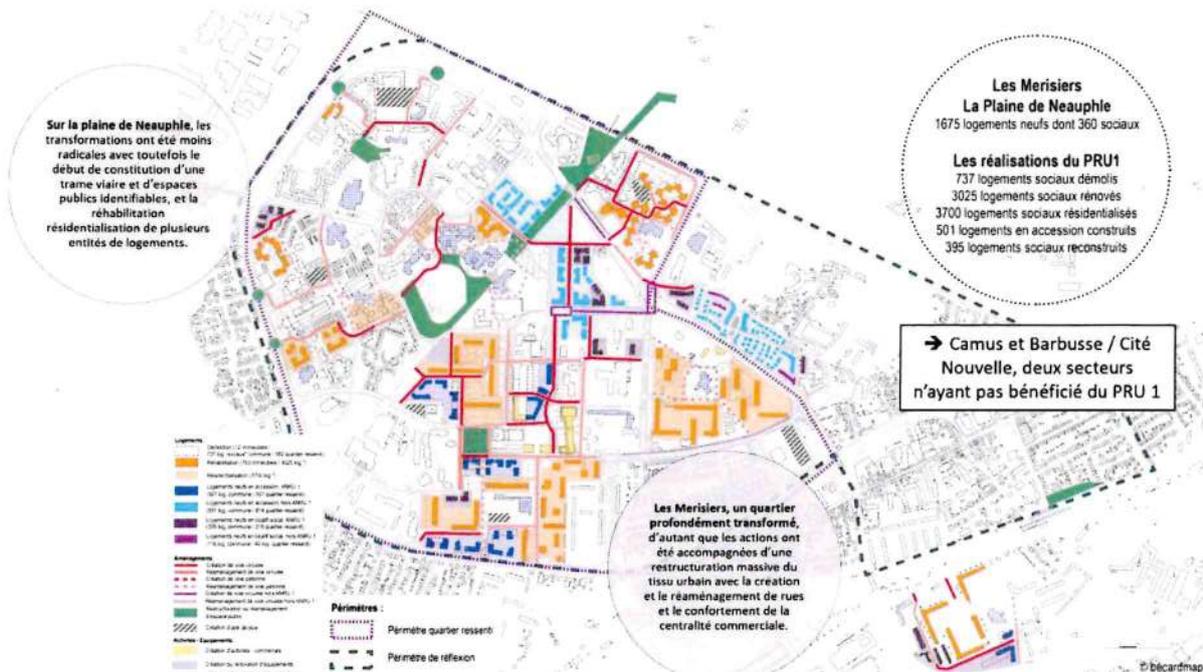
Le projet de rénovation urbaine des Merisiers-Plaine de Neauphle, vise à désenclaver le quartier en renforçant ses connexions avec le reste de la ville, permettant ainsi une meilleure intégration urbaine. Il a également pour ambition de promouvoir la mixité sociale à travers une diversification de l'offre de logements adaptée aux besoins des différentes populations. Par ailleurs, le projet prévoit de moderniser les équipements publics afin de répondre efficacement aux attentes des habitants. Cette initiative cherche à transformer l'image et l'attractivité du quartier en intervenant sur son cadre de vie et son environnement, pour en faire un lieu de vie agréable et dynamique

Avec une superficie de 2 km², le quartier prioritaire de la ville (QPV) des Merisiers et de la Plaine de Neauphle représente 15 % de la commune de Trappes. Il se divise en deux secteurs : les Merisiers et la Plaine de Neauphle, regroupant 17 281 habitants. Ces quartiers comptent 30 résidences de logements sociaux, gérées par 9 bailleurs. Depuis les années 1980, ils

ont bénéficié de plusieurs programmes de transformation, dont le Programme National de Rénovation Urbaine (PRU) entre 2006 et 2015, qui a mobilisé près de 328 millions d'euros, soit l'investissement le plus significatif à ce jour.



Proposition d'aménagement décembre 2024 – crédit MBE



Les orientations stratégiques

De manière globale, l'offre de logements sera diversifiée pour répondre aux besoins de toutes les populations, favorisant un parcours résidentiel inclusif et contribuant au rééquilibrage social à l'échelle du quartier et de la commune de Trappes. L'accueil de nouvelles populations s'accompagnera d'une optimisation des équipements publics (scolaires, petite enfance, culturels, sportifs et de loisirs) pour garantir un niveau de service adapté.

Le maintien et la redynamisation de l'activité commerciale seront soutenus, notamment grâce à des équipements à rayonnement intercommunal, tels que l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien et le marché des Merisiers, tout en renforçant l'attractivité des commerces de proximité. Plus spécifiquement, que le quartier Courbet, Camus, la création de nouvelles liaisons transversales vers des zones stratégiques comme la ZAC de l'Aérostat, constitue une priorité pour améliorer les connexions internes

1.3 - Albert Camus et Cité Nouvelle deux orientations différentes.

Le quartier Albert Camus marqué par l'habitat collectif en logement social

Pour le secteur Camus, le projet s'articule autour d'une démarche participative qui associe les habitants à la définition des priorités, telles que les logements sociaux, les services publics

au quartier et pallier son enclavement. Ce projet vise également à articuler le quartier avec les secteurs environnants et à renforcer les liens avec le reste de la ville, notamment le secteur Jaurès-Gare, grâce au développement de l'Aérostat et à l'aménagement du plateau urbain.

L'intégration d'un Transport Collectif en Site Préféréntiel (TCSP) au cœur du quartier jouera un rôle clé pour connecter les différents secteurs, la gare de Trappes et le reste de l'agglomération. En parallèle, la requalification des espaces publics et la hiérarchisation du réseau viaire contribueront à fluidifier les déplacements tout en réduisant les discontinuités perçues. Enfin, des actions spécifiques seront engagées pour améliorer la porosité de la RD 912, facilitant ainsi les échanges avec l'Île de Loisirs. L'avenue Salvador Allende sera transformée pour lui redonner une identité urbaine et en rompant avec sa configuration actuelle de boulevard circulaire.

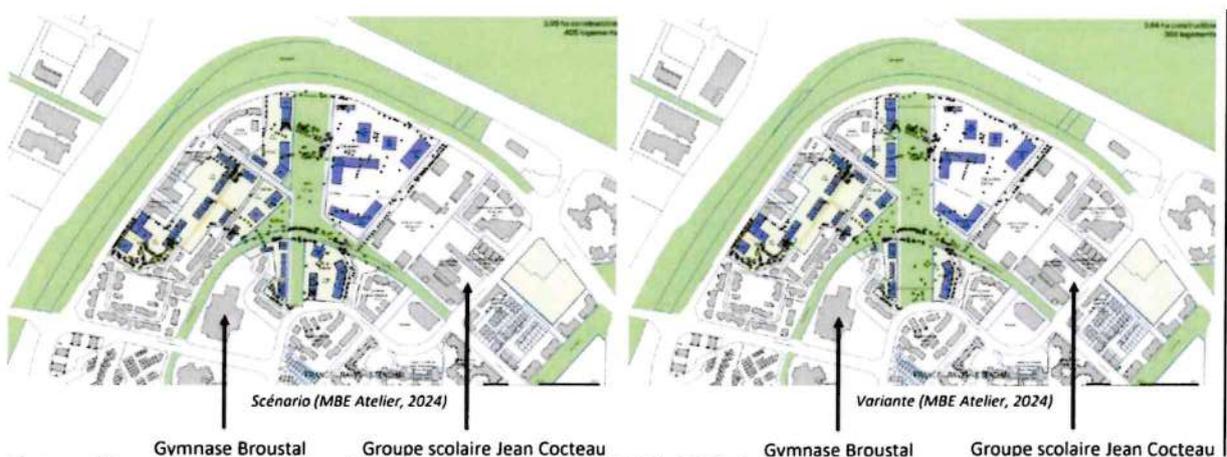
et les espaces verts. L'objectif est de créer un quartier inclusif, mêlant propriétaires et locataires, avec 25 % de logements sociaux garantissant la mixité sociale. Les nouveaux logements – entre 368 et 405 – seront spacieux, lumineux et économes en énergie, conçus en concertation avec les résidents.

Le quartier sera désenclavé grâce à de nouveaux axes de circulation, tandis qu'un parc central de 60 mètres de large offrira un espace sécurisé et convivial. Un pôle éducatif intégré, comprenant une crèche de 60 berceaux, une école et un collège, est également prévu, accompagné de la rénovation des équipements publics et sportifs pour répondre aux besoins de toutes les générations.



Le projet vise à :

- Sortir le square Camus de son isolement et améliorer les accès routiers, cyclables et piétons avec le reste du quartier et de la ville.
- Requalifier et restructurer les espaces publics dégradés ou routiers par la création d'espaces verts et la reconfiguration du stationnement... A ce titre, un futur parc central d'environ deux hectares constituera le poumon vert du quartier et sera un lieu de rencontre destiné aux futurs habitants et usagers des équipements publics.
- Créer des continuités vertes et écologiques (trame verte) entre les espaces arborés situés au nord du quartier (merlon boisé) et le parc de la plaine de Neauphle, au centre du QPV, plus au sud.
- Créer des continuités de modes doux interquartiers en cohérence avec le schéma directeur cyclable.
- Créer une cité scolaire par le regroupement, dans des bâtiments neufs, de l'offre scolaire actuellement répartie entre le groupe scolaire Flaubert et le collège Courbet, ainsi que par la création d'une nouvelle crèche.
- Clarifier le statut des espaces d'usage public et recomposer le grand ensemble enclos en unités résidentielles adressées.
- Affirmer la vocation résidentielle du site et créer les conditions du développement d'une offre de logements en diversification sur ce quartier afin d'y apporter de la mixité sociale tout en renouvelant et améliorant les conditions d'habitat de la population.
- Viser l'obtention de la labellisation EcoQuartier.



Proposition d'aménagement décembre 2024 – crédits MBE

L'habitat participatif

La Ville de Trappes souhaite innover en proposant un modèle de logement participatif où les habitants sont acteurs de leur logement dès la conception.

L'habitat participatif permet à un groupe de personnes de concevoir collectivement leur lieu de vie. Ce modèle combine des **logements individuels** et des **espaces communs mutualisés**, gérés directement par les habitants. Les futurs résidents ont la possibilité de personnaliser leur logement selon leurs besoins tout en bénéficiant d'espaces partagés qui favoriseront la convivialité.

Inspiré du modèle de l'Arche en l'Île, ce concept place les habitants au cœur du projet, offrant une approche collaborative et adaptée à leurs aspirations.

Le secteur Barbusse Cité nouvelle

Le projet s'inscrit dans une volonté de répondre aux besoins des habitants tout en respectant l'identité pavillonnaire du quartier. Les démolitions concerneront principalement les immeubles vétustes d'ICF et I3F, tandis qu'un accompagnement personnalisé sera assuré pour les résidents, notamment sur les questions de relogement et des impacts des travaux. Entre 208 et 220 logements collectifs sur le secteur Cité Nouvelle-Barbusse, et 220 à 250 logements sur le secteur Rousseau. 148 logements seront démolis et 99 pavillons d'ICF La Sablière seront réhabilités préservant ainsi l'histoire du quartier cheminot.

Projet d'habitat participatif, l'Arche en l'Île à l'Île-Saint-Denis.



Principaux axes du projet :

- Restructurer le secteur afin d'assurer une articulation entre la centralité des Merisiers et le centre-ville-Plateau Urbain.
- Renouveler l'image du quartier des Merisiers au travers de l'entrée que constitue l'Avenue Barbusse,
- Requalifier et restructurer les espaces publics dégradés ou routiers notamment Barbusse
- Créer un lien entre les différents quartiers de la ville, ses équipements, ses parcs et jardins, en retravaillant la maille urbaine,
- Requalifier le bâti et les espaces résidentiels tout en préservant les qualités urbaine et paysagère de la cité-jardin,
- Renouveler le bâti et l'habitat en introduisant de la diversification,
- Consolider le parcellaire et les qualités résidentielles,
- Renouveler et renforcer l'offre d'équipements publics de proximité,
- Viser l'obtention de la labellisation EcoQuartier.



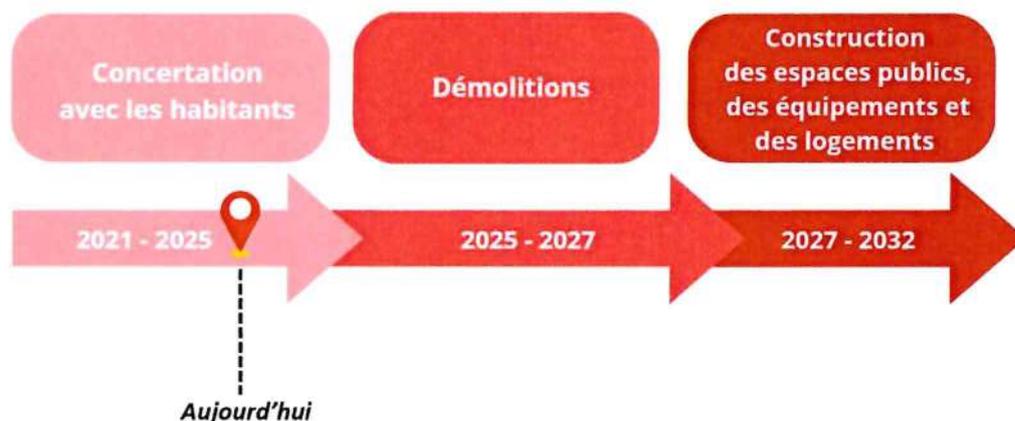
Proposition d'aménagement décembre 2024 îlot Rousseau – crédit MBE



Proposition d'aménagement décembre 2024 zoom sur l'avenue Barbusse - crédits MBE

1.4- Le calendrier du projet

Les grandes dates pour le quartier Albert Camus



Les grandes dates pour le quartier Barbusse Cité Nouvelle



2^{ÈME} PARTIE

| ***Concertation***



2.1 - Concertation autour du projet de NPNRU : impliquer les citoyens dans le projet

A - La concertation volontaire

Le projet de renouvellement urbain des quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle incarne une transformation majeure pour Trappes. Il s'inscrit dans une démarche ambitieuse alliant préservation patrimoniale, modernisation urbaine et développement durable, tout en plaçant les habitants au cœur des décisions.

Le projet NPNRU a fait l'objet d'une large concertation. Une démarche de concertation volontaire s'est tenue en 2021, 2022, 2023 et 2024. Cette démarche a permis de partager les orientations urbaines et d'intégrer les attentes des habitants, la pratique du dialogue étant encrée sur le territoire. Plusieurs actions ont été organisées

: porte-à-porte, visites chez les habitants, appels téléphoniques et distributions de tracts dans les boîtes aux lettres. Les habitants ont également été informés par communiqué de presse. Ces échanges ont enrichi la conception du scénario de réaménagement validé par le Comité National d'Engagement de l'ANRU en 2023.

B - La concertation réglementaire

Du 7 novembre 2024 au 7 février 2025 s'est tenue la concertation réglementaire qui répond formellement aux exigences du cadre juridique propre à ce type de projet.



NPNRU Camus Courbet



NPNRU Cité Nouvelle

2.2 - Modalités de participation

Les modalités de concertation définies par

la CASQY le 17 novembre 2022 et la Ville de Trappes le 7 novembre 2022 prévoient la mise en place d'espaces projets avec :

- Modélisations 3D (numérique et maquette physique) des futurs quartiers et des bâtiments pour permettre aux habitants de se projeter dans le projet urbain.
- présentation des projets urbains élaborés dans le cadre du NPNRU
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les participations des habitants.

- Insertion par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation ;
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites saint-quentin-en-yvelines.fr et trappes.fr ;
- Organisation de réunions publiques ;
- L'organisation, par secteur opérationnel, de porte-à-porte ainsi que de rencontres en pieds d'immeubles ;
- Organisation d'un cadre décharge permanent réservé aux représentants des habitants organisés sous la forme d'amicales de locataires ;
- Organisation, pour les équipements et les aménagements publics, d'une concertation spécifique à l'échelle de la ville, avec une attention particulière sur la future Cité scolaire du secteur Camus qui devra être ouverte sur son environnement ;
- Organisation de groupes de travail sur des thématiques opérationnelles spécifiques (harmonisation des résidentialisations, valorisation des aménagements publics, qualité de vie dans les logements ... etc) ;
- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de ville de Trappes - 1 place de la République, CS 90544 - 78197 Trappes cedex - ou par voie de courriel à une adresse dédiée à la concertation.

Les modalités de concertation, telles que définies par la ville de Trappes et la CASQY, ont été rigoureusement respectées.

2.3 - Les actions de communication et de mobilisation mises en place

Tout au long de la phase de concertation, des actions d'information et de communication ont été mises en place pour que les habitants

puissent s'informer et se mobiliser.

- Porte-à-porte
- Des appels téléphoniques ciblés
- Distribution de tracts dans les boîtes aux lettres
- Rédaction et publication d'un communiqué de presse disponible sur le site de la Ville et de la CASQY
- Une page consacrée au projet sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la ville de Trappes
- Des panneaux d'exposition du projet de NPNRU exposés à l'hôtel de Ville de Trappes et à l'espace 1901
- Les modalités de concertation ont également été relayées dans différents articles presses (magazines municipales/ la gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines/le parisien/ Actu/ trap'mag...)

Le dossier de présentation est accessible :

- À l'**Hôtel de Ville de Trappes**
- À l'**Espace 1901 – Maison des Associations**

- **En ligne**, via téléchargement sur : https://www.trappes.fr/sites/trappes/files/document/2024-11/dossier-guide-de-presentation_compressed.pdf

Les habitants peuvent contribuer en :

- Envoyant leurs remarques à concertationanru@mairie-trappes.fr
- Utilisant **les registres disponibles** en mairie et à l'Espace 1901.
- Participant aux **réunions publiques** pour échanger directement avec les porteurs du projet.

Aucune observation n'a été faite dans les registres, soumise en ligne ou envoyée par boîte postale.

Registre d'information sur le projet de NPNRU



2.4 - Le calendrier d'actions

Sur le secteur Camus - Courbet

Phase 1 : Concertation volontaire

Avril 2021.
Porte-à-porte

Décembre - Janvier 2022
Visite chez les habitants de Camus

Février 2022
Porte à porte 137 participants

12 mars 2022
Réunion publique 30 participants

26 mars 2022
Réunion publique 25 participants

11 juin 2022
Réunion publique 28 participants

15 Octobre 2022
Réunion publique 20 participants

Octobre 2023
Porte-à-porte

19 janvier 2024
Réunion publique 23 participants

30 mars 2024
Visite de logements construits en
habitant participatif à l'Île-Saint-Denis
(93)

26 avril 2024
Réunion publique 25 participants

Phase 2 : Concertation réglementaire

30 novembre 2024.
Réunion publique 50 participants

11 décembre 2024
Atelier participatif sur l'habitat collectif

Sur le secteur Barbusse - Cité Nouvelle

Phase 1 : Concertation volontaire

Avril 2021.
Porte-à-porte

27 avril 2021
Réunion avec l'amicale des
locataires

Mai 2021
Visite chez les habitants de la Cité
Nouvelle

18 mai 2021
Réunion avec l'amicale des
locataires

Avril 2022
Porte-à-porte auprès des habitants
de la Cité Nouvelle

27 janvier 2022
Réunion avec l'amicale des
locataires de Cité Nouvelle

15 juin 2022
Réunion avec les locataires
concernés par la démolition de
leur pavillon et le bailleur ICF La
Sablière

4 avril 2023
Réunion avec les locataires en
pavillon de Cité Nouvelle et le
bailleur ICF La Sablière.

Phase 2 : Concertation réglementaire

3 décembre 2024.
Réunion publique 36 participants

+ 350 participants et contributions

2.5 - Les publics associés à la concertation

Dans le cadre des registres mis en place et de l'adresse mail aucune remarque n'a été formulées.

Le schéma ci-dessous reflète la diversité des publics associés à la concertation. Habitants, associations, services publics et médias – chacun a apporté une perspective unique, enrichissant les échanges autour du projet.





2.6 - Les chiffres clés de la concertation

o Temps de concertation volontaire

En amont des démarches réglementaires, la municipalité de Trappes a mis en place plusieurs actions pour recueillir les attentes et préoccupations des habitants :

- **20 Permanences** pour dialoguer directement avec les habitants.
- **Porte-à-porte** pour aller à la rencontre des résidents.
- **30 Visites chez les habitants** pour mieux comprendre leurs besoins spécifiques.
- **8 Réunions publiques** pour des échanges ouverts et participatifs.

o Temps de concertation réglementaire

Période : 7 novembre 2024 – 7 février 2025

Objectifs et actions principales

Cette concertation vise à **informer les habitants** sur les orientations stratégiques du projet et à **recueillir leurs avis**. Plusieurs dispositifs sont prévus pour encourager leur participation.

- **2 Réunions publiques** et groupes de travail thématiques.
- **Espaces d'exposition et de consultation** en mairie.
- **2 Registres**
- **1 boîte mail dédiée** pour collecter les observations.
- **1 réunion spécifique** sur l'habitat participatif.

Aucune contribution n'a été enregistrée.

11 actions :

- 2 Réunions publiques composés de
- 6 ateliers thématiques
- 1 atelier participatif sur l'habitat participatif
- Appels téléphoniques ciblés
- Distribution de tract dans

2.7- Les détails des dispositifs de concertation

o Réunion publique du samedi 30 novembre 2024

Publics visés : riverains, habitants, institutions et associations locales

Intervenants Traitclair : Romain Moreau Directeur, Nouma Blanchedent chargée de concertation

Ville de Trappes : Ali RABEH, Maire de Trappes, Djamel ARICHI, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'amélioration des services aux habitants, Pascal TRAN, chef de cabinet, Elodie FURIC, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement, Mohamed Hamid MBODJI, chargé de projets urbains, Hicham BOUBETRA, Directeur du service Habitat
Saint-Quentin-en-Yvelines : Valérie KHEIRAT, chef de projet rénovation urbaine

MBE, architecte : Mathilde PRADELLE, architecte, David BORGABELLO, architecte, Sofia SHAH,

Courtoisie urbaine, AMO Habitat participatif : Rabia ENCKELL, dirigeante, Anne-Caroline MENYE-BOUQUIN, chef de projet

Participants : 50 répondants

Objectifs :



- Informer sur le projet de renouvellement urbain
- Récueillir des contributions habitantes sur les espaces publics du secteur Albert Camus
- Informer sur le calendrier du projet

Déroulé :

Le Maire de Trappes a ouvert la séance en présentant les ambitions du projet pour le secteur. Les habitants ont ensuite posé des questions pour mieux comprendre les changements envisagés. Puis trois ateliers thématiques se sont déroulés, portant sur l'habitat participatif, la maquette du projet et le persona. Les participants ont été invités à échanger sur ces sujets afin d'exprimer leurs inquiétudes et leurs attentes.



o Réunion publique du mardi 3 décembre 2024

Publics visés : riverains, habitants, institutions et associations locales

Intervenants Traitclair : Romain Moreau Directeur, Nouma Blanchedent chargée de concertation

Ville de Trappes : Ali RABEH, Maire de Trappes, Djamel ARICHI, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'amélioration des services aux habitants, Jarina SAMAD, Maire adjointe en charge de l'épanouissement des tout-petits et des aînés, Fouzi BENTALEB, conseiller municipal en charge de la modernisation des services, Murielle BERNARD, conseillère municipale en charge de l'égalité femme-homme et de la ville inclusive, Pascal TRAN, chef de cabinet, Elodie FURIC, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement, Hicham BOUBETRA, directeur de l'habitat

MBE, architecte : Mathilde PRADELLE, architecte, David BORGABELLO, architecte, Sofia SHAH

Participants : 36 répondants dont les représentants de la CLCV anciennement

l'amical des locataires

Objectifs :

- Informer sur le projet de renouvellement urbain
- Récolter des contributions habitantes sur les espaces publics du secteur de Cité Nouvelle
- Informer sur le calendrier du projet

Déroulé :

Le Maire a ouvert la séance en présentant les orientations prévues pour le quartier de Cité Nouvelle. Trois ateliers ont ensuite été organisés : l'un consacré à la maquette du projet, un autre à l'habitat et un dernier aux équipements. Les participants ont ainsi pu partager leurs observations et proposer des pistes d'amélioration pour affiner la conception du projet.



3^{ÈME} PARTIE

| *Synthèse* *thématique des* *échanges*

3.1- La restitution par carte mentale par secteurs : Albert Camus et Cité Nouvelle

Pour le secteur Albert Camus

Espaces publics

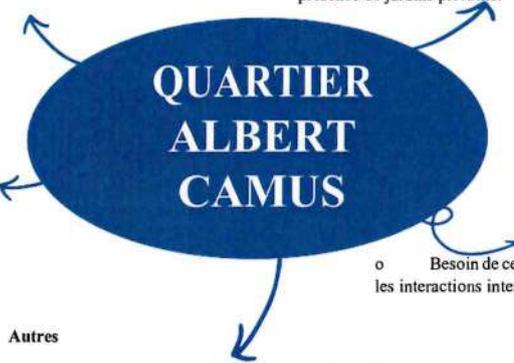
- o Demande de cheminements sécurisés pour les enfants, évitant les lignes droites propices aux abus (vitesse excessives et rodéos).
- o Aménagement du parc : Besoin de mobilier robuste (tables, chaises, bancs), espaces pour tous les âges (0-3 ans, adolescents), terrains de sport (foot, basket, ping-pong), équipements multigénérationnels.
- o Renforcement des infrastructures lumineuses notamment aux abords des écoles

Logement

- o Demande de pavillons au Nord.
- o Demande de logements mieux entretenus et propres (portes de hall, nuisibles).
- o Souhait d'avoir un habitat participatif accessible financièrement.
- o Besoin de plus de transparence sur les offres de logements en accession à la propriété.
- o Résidentialisation : Accès piétons/véhicules, gestion par bailleur, présence de jardins privatifs.

Aménagement (maquette)

- o Hauteur des bâtiments : Préoccupation concernant les immeubles R+6 et leur impact sur l'intégration avec les zones pavillonnaires.
- o Interrogation sur la présence des continuités piétonnes notamment pour se rendre à l'école.



Autres

- o Préoccupation sur la temporalité du projet (2025-2032) : incertitudes pour les habitants.
- o Demande de solutions transitoires pour limiter les déménagements successifs.
- o Besoin d'une meilleure gestion des espaces communs par les bailleurs (présence de gardiens).

Équipement publics

- o Besoin de centres sociaux ou lieux conviviaux pour faciliter les interactions intergénérationnelles.

Pour le secteur Barbusse Cité Nouvelle

Espaces publics

- o Demande de végétalisation maximale pour lutter contre la pollution (barrière végétale).
- o Souhait d'avoir un espace de jeux pour adolescents adapté à leurs besoins.
- o Propositions d'aménagements pour améliorer la circulation (ralentisseurs, suppression d'impasses).
- o Problématique du stationnement sur l'espace public.

Logement

- o Inquiétudes sur les démolitions et modalités de relogement, notamment pour familles spécifiques (handicap).
- o Questionnements sur les coûts et la qualité des rénovations (74 000 € annoncés).
- o Préférence pour logements pavillonnaires et contre les collectifs en hauteur.

Aménagement (maquette)

- o Interrogation sur l'espace vert inoccupé et sa gestion.
- o Préoccupations sur la sécurité des cheminements piétons et des espaces verts (risques de squat).
- o Crainte que la hauteur des immeubles ne véhicule une mauvaise image.



Autres

- o Préoccupations sur le manque de communication des bailleurs sur les travaux et le suivi des chantiers.
- o Besoin d'une meilleure organisation pour éviter les nuisances (dératisation renforcée, gestion des déchets).
- o Demande de réunions régulières pour suivre l'avancement des travaux et impliquer les habitants.

Équipement publics

- o Stationnement insuffisant autour de la crèche et demandes de dépose-minute mieux organisé.
- o Demande d'orienter les espaces verts et la cour de la crèche pour limiter les nuisances.
- o Appel à inclure des équipements sportifs dans le parc et des infrastructures adaptées à tous les âges.
- o Prendre en compte les nuisances que pourrait engendrer la crèche sur l'habitat.

3.2- Les grandes questions

o Pour le quartier Albert Camus



Des logements adaptés aux familles

Lors des échanges, les familles ont exprimé leurs préoccupations face au relogement. Beaucoup d'habitants craignent que leurs besoins spécifiques ne soient pas pris en compte, notamment en termes de surface, de composition des logements, et de proximité avec les équipements scolaires ou de santé. Une participante a particulièrement souligné son souhait de rester dans le quartier pour permettre à sa fille de continuer à se rendre au collège à pied. Une autre participante, venue défendre les intérêts de ses deux sœurs en situation de handicap, a assisté à un temps de rencontre et a souhaité savoir si celles-ci pourraient être relogées dans un pavillon, comme c'est le cas actuellement.

Face à ces préoccupations, le Maire a tenu à rassurer les habitants. Il a expliqué que le protocole de relogement garantirait des logements adaptés aux besoins de chaque ménage, tout en maintenant un loyer identique au mètre carré. De plus, une attention particulière sera portée aux demandes de relogement à proximité, notamment pour les familles ayant des contraintes liées à la scolarité ou à la santé.

Les participants ont également soulevé des préoccupations concernant la hauteur des nouveaux immeubles (R+6), certains estimant que cela pourrait accentuer une distinction avec les zones pavillonnaires. Ils ont insisté sur l'importance de proposer des logements propres, bien entretenus et dotés d'aménagements adéquats, tels que des locaux poubelles sécurisés, des points de

collecte stratégiques, et des espaces verts accessibles.



Un projet de mixité sociale et d'habitat participatif

Dans le cadre de la rénovation, le projet prévoit qu'environ un tiers des logements seront consacrés au logement social, avec un objectif clair de mixité sociale. Sur le secteur Albert Camus, les habitants sont impliqués dans une démarche de co-construction autour de logements neufs en habitat participatif. Cette approche vise à préserver la qualité de vie actuelle tout en intégrant des solutions modernes et durables pour le quartier.

Ainsi, la rénovation s'inscrit dans une double ambition : répondre aux besoins individuels des familles tout en développant un cadre de vie collectif enrichi, à la hauteur des attentes des habitants.

L'espace public : un parc central et des équipements adaptés

Les habitants accordent une grande importance à l'aménagement du parc central de 60 mètres de large, qui deviendra le cœur du quartier. Ils souhaitent que cet espace soit sécurisé et accueillant, avec des bancs, des tables, des aires de jeux adaptées aux différents âges, et des terrains de sport tels que le basket et le ping-pong.

Un point de vigilance a été soulevé concernant l'utilisation des espaces publics par les jeunes. Certains habitants craignent des nuisances et

proposent de renforcer la présence policière ou d'installer un éclairage public plus performant pour sécuriser les lieux

Les équipements publics et scolaires

La création d'une cité scolaire regroupant crèche, école et collège a été bien accueillie. Cependant, plusieurs participants ont demandé des précisions sur la localisation et la taille des cours, exprimant leur inquiétude sur leur capacité à accueillir les élèves dans de bonnes conditions.:

Les habitants ont également souligné la nécessité de concevoir des équipements intergénérationnels, comme des espaces permettant de favoriser les interactions entre jeunes et seniors.

Mobilités et stationnement

Les participants ont salué les initiatives visant à désenclaver le quartier grâce à de nouveaux axes de circulation. Ils ont également exprimé des attentes concernant les stationnements : certains souhaitent des places souterraines sécurisées et des locaux vélos adaptés, tandis que d'autres insistent sur la sécurisation des voies existantes, notamment sur la rue Salvador Allende.

Temporalité et implication des habitants

Les délais du projet restent une préoccupation majeure. Certains habitants ont demandé des informations sur la possibilité de quitter temporairement le quartier et de revenir après les travaux. Le Maire a rappelé les grandes étapes du projet et a insisté sur l'importance de l'implication des habitants à chaque étape pour garantir un projet à la hauteur de leurs attentes.

Calendrier et enjeux financiers

Les habitants ont exprimé une forte préoccupation concernant les délais et le budget des travaux, ils souhaiteraient obtenir des précisions sur la date de disponibilité des premières constructions. En réponse, il leur a été annoncé que le bâtiment F serait le premier à être démoli et qu'à sa place il y aurait le nouveau collège et une école. Cette réalisation constituera une étape clé du projet.

Par ailleurs, les participants ont souligné leur

volonté d'être pleinement impliqués dans les décisions à chaque étape du processus. Leur engagement a été régulièrement rappelé comme un facteur essentiel pour assurer la réussite du projet et garantir qu'il réponde aux attentes et aux besoins concrets des habitants. Cependant, Le Maire a rappelé que le calendrier global des travaux dépendra de l'avancée des relogements, une condition essentielle avant de pouvoir entamer les premières démolitions et constructions.

o Pour le quartier Barbusse Cité Nouvelle



Un cadre de vie à améliorer : les nuisances et les aménagements une priorité pour les habitants

La question des rongeurs dans le quartier a été largement abordée lors des échanges. Leur présence accrue constitue une préoccupation majeure pour les habitants. Une participante a souhaité savoir quels protocoles seraient déployés pour résoudre ce problème. L'équipe municipale a répondu qu'une dératisation est planifiée avant et après chaque chantier, tout en précisant que, pour les maisons individuelles, cette responsabilité incombe aux locataires. Une réflexion est actuellement en cours pour renforcer ces dispositifs et mieux répondre aux attentes des habitants.

Les problèmes d'humidité et de cafards ont également fait l'objet de nombreux témoignages. Une participante a exprimé ses inquiétudes concernant l'humidité dans son logement et demandé si des travaux étaient envisagés. L'équipe municipale a rappelé que cette responsabilité incombait au bailleur et a encouragé les habitants à signaler ces

situations à la mairie afin qu'elles soient traitées en priorité.

Les cafards, fréquemment signalés dans les logements, constituent une autre source de désagrément pour les habitants. L'équipe municipale a recommandé de vérifier scrupuleusement l'état des logements proposés par le bailleur et de refuser ceux qui ne respecteraient pas les normes d'hygiène.

Les travaux en cours : explications et transparence

Plusieurs participants ont signalé des creusements dans la rue de Congleton. En réponse, le Maire a expliqué qu'il s'agit de travaux d'installation de nouveaux câbles. Les participants souhaitent une meilleure communication pour éviter des incompréhensions similaires à l'avenir.

Suivi des projets et accompagnement des habitants : des réunions pour informer et accompagner

Face aux nombreuses interrogations des participants, le Maire a confirmé que des

réunions régulières seront organisées pour partager les avancées du projet et détailler les étapes à venir. Ces temps d'échange serviront à renforcer la transparence et à répondre aux préoccupations des habitants.

Plusieurs participants ont exprimé leur mécontentement concernant la mauvaise qualité des travaux réalisés par le bailleur dans le passé. Cette expérience nourrit aujourd'hui une forte méfiance, les habitants craignant que les travaux à venir ne soient également mal exécutés, notamment à l'intérieur de leurs logements.

Pour rassurer les habitants, le Maire a annoncé qu'un état des lieux individuel sera systématiquement réalisé avant et après chaque chantier, afin de garantir la qualité des travaux effectués et de résoudre rapidement tout problème éventuel.

L'accompagnement des propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU

Certains propriétaires ont également exprimé leur sentiment d'être exclus du projet de rénovation. Le Maire a tenu à rappeler que, dans le cadre de l'opération OPAH-RU, la Ville s'engage à accompagner les propriétaires. Cet accompagnement inclut une aide pour coordonner leurs travaux avec ceux des bailleurs, ce qui permettra à la fois une uniformisation esthétique des bâtiments et une réduction des coûts grâce à des interventions mutualisées.

Les défis du relogement : entre inquiétudes et solutions

Lors de la réunion, une participante a exprimé des inquiétudes concernant une possible augmentation des loyers après les rénovations. Le Maire a rassuré les locataires en précisant que, même en cas de travaux, une légère hausse des loyers pourrait intervenir, mais elle serait compensée par une réduction des charges. De plus, pour les habitants relogés, le prix au mètre carré resterait inchangé, et toute différence de loyer serait prise en charge par le bailleur, conformément aux règles de la rénovation urbaine.

Concernant le déménagement, une participante a souligné que le forfait de 750 euros prévu ne suffirait pas à couvrir l'ensemble des frais. Le Maire a confirmé que ce montant correspondait à l'obligation légale, tout en suggérant que des discussions avec le bailleur pourraient être envisagées pour mieux accompagner les habitants.

Les participants ont souhaité connaître les solutions de chauffage qui seront mises en place. Le Maire a annoncé l'installation d'une nouvelle chaudière, accompagnée d'une révision des systèmes électriques et des canalisations si nécessaires. De plus, le projet prévoit un futur réseau de chaleur géothermique, actuellement en développement, qui offrira une solution stable et économique pour les logements collectifs de la ville, en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Une participante a exprimé son désaccord avec l'idée d'installer des radiateurs électriques. Le Maire a rassuré l'auditoire, précisant que le projet éviterait cette option au profit de solutions modernes et durables.



Le droit au retour : une garantie pour les locataires

Au fil des rencontres, un fort sentiment d'attachement à la ville et à leur quartier a été constaté chez les habitants. Beaucoup craignent de devoir quitter leur environnement familier et se demandent s'ils pourront réintégrer leur logement une fois les travaux terminés.

Le Maire a affirmé que le droit au retour serait proposé aux locataires, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de l'enquête sociale. Cette garantie vise à répondre aux attentes des habitants qui souhaitent préserver leurs liens avec le quartier tout en bénéficiant de logements rénovés.

Accession à la propriété : opportunités et limites

Lors des échanges, de nombreux habitants ont exprimé leur inquiétude quant à l'avenir des locataires, en particulier si le projet venait à privilégier des biens en accession. En parallèle, plusieurs participants ont soulevé la question de l'accession à la propriété, souhaitant devenir propriétaires après de nombreuses années passées en tant que locataires.

La Ville a précisé que, pour des raisons nationales, le bailleur ne propose plus à la vente les logements existants. Toutefois, des

discussions sont en cours pour intégrer des logements en accession à la propriété dans les futurs projets de construction. Une priorité serait donnée aux locataires actuels, avec la possibilité d'envisager des aides spécifiques pour accompagner ces démarches et faciliter l'accès à la propriété.

Calendrier et enjeux financiers

Les habitants ont exprimé des inquiétudes concernant le déroulement des travaux et leur impact sur le quotidien. En réponse, le Maire a présenté un calendrier prévisionnel des étapes du projet. Les premières démolitions devraient débuter après le relogement des habitants concernés, suivi du lancement des premières constructions en 2027. L'objectif est de livrer les premiers logements d'ici 2028, avec une finalisation complète du projet prévue pour 2032.

Le Maire a insisté sur la complexité du projet, en soulignant la nécessité de garantir un accompagnement rigoureux des habitants à chaque étape. Une enquête sociale sera menée pour recueillir les besoins des résidents et leur proposer des solutions adaptées.

Sur le plan financier, les participants ont questionné les coûts des rénovations et exprimé des préoccupations quant à la qualité des travaux à venir. Certains ont relevé une diminution annoncée des budgets prévus par le bailleur, craignant un impact sur les prestations réalisées. Le Maire a rappelé l'importance d'une vigilance collective et a encouragé les habitants à s'impliquer dans le suivi des chantiers, notamment par le biais de la CLCV, l'association des locataires.

Enfin, les habitants ont insisté sur la nécessité d'une communication régulière et transparente sur l'état d'avancement des travaux et le budget alloué, pour garantir un projet répondant pleinement à leurs attentes.

5^{ÈME} PARTIE

**| *Orientations
validées et
prochaines
étapes.***

À l'issue de la concertation, les principales orientations du projet de renouvellement urbain visent à répondre aux attentes exprimées par les habitants et à transformer durablement les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle. Pour rappel, les objectifs établis dans le cadre du diagnostic urbain et du protocole de préfiguration du NPNRU ont été approuvés. Ils s'articulent autour de trois axes prioritaires:

- Créer une **trame urbaine cohérente** reliant le quartier à la ZAC de l'Aérostas et au reste de la ville, en renforçant les connexions entre les différents secteurs et équipements.
- **Développer des projets d'habitat innovants**, notamment des logements éco-conçus, pour diversifier l'offre résidentielle et répondre aux besoins de la population actuelle et future
- **Requalifier les espaces publics** pour les rendre plus inclusifs, fonctionnels et adaptés aux usages quotidiens des habitants et des usagers du territoire.

Des objectifs spécifiques pour chaque secteur

Plaine de Neauphle – Square Camus

L'ambition pour le Square Camus repose sur plusieurs axes :

- Mettre fin à l'isolement du site en l'intégrant pleinement dans le tissu urbain
- Diversifier le statut des logements pour répondre aux attentes de mixité sociale et résidentielle
- Recomposer le grand ensemble en unités résidentielles bien adressées, offrant une meilleure lisibilité des espaces
- Renouveler et requalifier le bâti existant, tout en clarifiant le statut des espaces publics pour

renforcer leur attractivité et leur fonctionnalité

- Affirmer la vocation résidentielle du site pour en faire un lieu de vie de qualité.

Merisiers – Secteurs Barbusse, Cité Nouvelle et Plateau Urbain

Les orientations spécifiques retenues pour ce périmètre visent à :

- Renforcer l'articulation entre la centralité des Merisiers et le centre-ville, en revalorisant l'entrée marquée par l'avenue Barbusse
- Connecter les différents quartiers de la ville, leurs équipements, parcs et jardins, afin de créer une continuité urbaine harmonieuse
- Requalifier et restructurer les espaces résidentiels, en renouvelant le bâti et en consolidant le parcellaire pour améliorer les qualités résidentielles
- Réaménager les espaces publics dégradés ou à dominante routière pour les transformer en lieux de vie agréables et partagés

Prochaines étapes du projet

Les contributions issues de la concertation seront présentées en instance municipale pour validation. Ces apports enrichiront les réflexions et guideront la mise en œuvre des actions. Le début des travaux de démolition est prévu pour 2025, une fois que tous les habitants auront été relogés, avec une volonté affirmée de construire un projet en dialogue constant avec la population. Ce projet de renouvellement urbain incarne une transformation ambitieuse, destinée à faire des Merisiers et de la Plaine de Neauphle des quartiers ouverts, durables et attractifs en répondant aux besoins des habitants tout en consolidant leur rôle au sein du territoire.

4^{ÈME} PARTIE

| *Conclusion*

Le projet de renouvellement urbain des quartiers Camus et Cité Nouvelle a été marqué par une concertation menée dans un climat d'écoute, où l'expression des habitants sur leur quotidien et leurs attentes a été largement encouragée. De nombreux avis, points de vigilance et suggestions ont pu être recueillis au cours des différents temps de rencontre. À chaque étape, des questions ont été posées et des préoccupations partagées par les participants, ce qui témoigne de l'importance accordée au dialogue.

Les partenaires institutionnels ont été fortement mobilisés, notamment lors des réunions publiques et des actions menées sur le terrain. Les remarques des participants ont été écoutées avec attention, des réponses ont été apportées dès la phase de concertation volontaire.

Sur Camus, les habitants expriment le souhait

d'une ville propre, aérée et sécurisée, avec une volonté marquée de faire en sorte que les nouvelles transformations soient au profit de tous.

Sur Cité Nouvelle Barbusse, les habitants expriment une volonté de conservation de l'identité pavillonnaire du quartier. Ils ont fait remonter des problématiques sécuritaires qui sont à traiter.

La fin de la concertation réglementaire ne signifie pas la fin du dialogue avec les habitants qui sera prolongé notamment sur des questions de programmation spécifiques relatives aux espaces publics.

6ÈME PARTIE

| *Annexes*

6.1 - Délibération d'ouverture

Délibération du Conseil municipal de la commune de Trappes

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
COMMUNE DE TRAPPES

Objet : Etude urbaine des secteurs des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de concertation dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine

Séance du 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre, à 18H00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH.

Présidence :
Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Nicolas DALI OUMARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Hélène DRIHAU, Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Alenox EBLING, Aurélien FERROT, Janna SARHAD, Marc LE MOULLEC, Frédéric REBOUL, Houssam (MAJALADI), Françoise BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDE, Catherine CHABAY, Sirs DIARRA, Murielle BERNARD, Abdelhay FARQAÏNE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Corinne PARENT, Crisline MORAIS, Sam DSOULI, Luc MISEREN, Jeanette SOMILA, Anne CLEFFY-DURAND, Benoit CORDON, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :
Sarah SA représenté par Pierre BASDEVANT
Jacques DELILLE représenté par Sandrine GRANDGAMBE
Omaran HANOU représenté par Benoît CORDON
Camil HRAÏBA représenté par Alenox EBLING
Sung Sorhal MIN représenté par Djamel ARICHI
Dalele BELHOUT représenté par Frédéric REBOUL

Absents : Marie NDIRI, Mustapha LABBAOUI.

Secrétaire : Abdelhay FARQAÏNE

Administration : Paul BERNADET - Pascal TRAN - Sofia HAZEF - Daniel SEGUIN-CADICHE - Bouvra HAKKI - Anne-FEVRIER-LAMY - Marie IMBAÏEDEL - Jean-Jacques SEINE - Christel HONVIER - Aurélie COTTE - Antonia SALDICCO - Naima MEGUELLATI

En vertu de l'article 4 de la loi n° 2011-1073 du 9 août 2011 relative à la transparence de la vie publique, tout élu ou agent public est tenu de déclarer ses intérêts personnels et ceux de sa famille. Les élus ou agents publics sont tenus de déclarer leurs intérêts personnels et ceux de leur famille. Les élus ou agents publics sont tenus de déclarer leurs intérêts personnels et ceux de leur famille.

Considérant que ces actions, comme le prévoit l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, nécessitent l'organisation d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du dossier, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée et qu'il s'agit de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Article 1 : Approuver les objectifs poursuivis par l'aménagement des différents secteurs de la Plaine de Neauphle et des Merisiers établis dans le cadre du diagnostic urbain ou préalable de participation du NPROU :

Répondre aux besoins de la population de Trappes et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de services, de commerces et d'équipements ;
Construire un projet en concertation avec la population.

Pour Secteur de la Plaine de Neauphle, le square CAMUS les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- Sortir le Square Camus de son isolement
- Diversifier le statut des logements
- Reconstruire le grand ensemble enclavé en unités résidentielles adossées
- La requalification ou bât et des espaces résidentiels
- Clarifier le statut des espaces publics
- Améliorer la vocation résidentielle du site

Pour le secteur des Merisiers, le périmètre BARBUSSE - CITE NOUVELLE - PLATEAU URBAIN les objectifs spécifiques retenus sont, les suivants :

- L'articulation entre la centralité des Merisiers et le centre-ville-Plateau urbain.
- Le renouvellement d'image ou grand quartier à travers de l'entrée que constitue l'avenue Barbusse.
- Créer un lien entre les différents quartiers de la ville, ses équipements, ses parcs et jardins
- La requalification ou bât et des espaces résidentiels
- Le renouvellement du bâti et de l'habitat
- La consolidation du parcellaire et des qualités résidentielles
- La requalification et la reconstruction d'espaces publics dédiés ou routiers

Article 2 : Engager, en vertu de l'article L.103-7 et suivant du Code de l'urbanisme, une concertation portant sur ledit projet d'aménagement associant ses habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Article 3 : Fixer les modalités de ladite concertation comme suit :

- Placer un placis d'espaces projets avec :
 - Modalités de 3D (numérique et maquette physique) des futurs quartiers et des bâtiments pour permettre aux habitants de se projeter dans le projet urbain.
 - Présentation des projets urbains élaborés dans le cadre du NPROU
 - Mise à disposition d'un registre ouvert à recueillir les participations des habitants
- Inscription par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation ;
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites suivants : yvelines.fr et trappes.fr ;
- Affichage sur les lieux concernés par la concertation ; sur les panneaux d'affichage officiels de la ville et à l'entrée de la ville de Trappes ;

Bureau du Conseil Municipal
Rue de la République 78120 TRAPPES
Téléphone : 01 30 76 02 18

6.2 - Délibération de clôture

Délibération de clôture et bilan de la concertation.

Chargé de l'évolution et de l'amélioration des services aux habitants

Urbanisme

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

Objet : Quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle – secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau – Bilan de la concertation

Par délibération de la CASQY et de la ville, respectivement le 17 novembre 2022 (2022-356) et le 7 novembre 2022 (2022-393), les collectivités ont fixé les modalités de concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

Cette concertation constitue une étape importante qui s'ancre dans un processus de projet concerté depuis 2021 sur le NPNRU. Elle permet d'informer et d'associer les habitants, les usagers, les associations locales et toutes les personnes concernées par la rénovation de ces deux secteurs.

Déroulement et participation citoyenne à la concertation :

La concertation réglementaire s'est tenue du 7 novembre 2024 au 7 février 2025 (affichage dans Le Parisien n°24936 le 26 octobre 2024). Plusieurs actions ont été mises en place :

- Des registres de concertation au sein de la mairie, de l'espace 1901 mais aussi des centres sociaux culturels,
- Des informations sur les sites internet de la Ville et de la CASQY,
- Une adresse mail dédiée pour poser toutes les questions,
- Deux réunions publiques sur le secteur Camus et Cité Nouvelle Barbusse avec des présentations des hypothèses d'aménagement sous forme de maquette (modélisation 3D) et des groupes de travail thématiques,
- De portes à portes et démarchages téléphoniques,
- Une attention particulière a été portée à l'association de représentants des habitants de Cité Nouvelle Barbusse lors de la réunion publique,
- Une réunion publique sur la thématique équipement-espace public
- Une exposition,
- Un retour de ces réunions dans l'édition du *TranMag* de janvier-février diffusée le 27 janvier 2025.

Bilan de la concertation :

Conformément à la réglementation et notamment l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, il convient de tirer le bilan de cette concertation publique. Ce dernier reprend l'ensemble des avis et observations du public, qui ont été analysés et prises en compte pour préciser le projet et, le cas échéant, le modifier.

Il ressort de cette concertation plusieurs points classés en trois thématiques :

- L'accompagnement au parcours résidentiel : relogement, XX
- L'amélioration ou la préservation du cadre de vie : stationnement, réhabilitation, calme et sérénité
- La création de quartier mixte : équipement, espaces publics, commerces de proximité

Le bilan de la concertation sera disponible en version papier et dématérialisée du XX au XX inclus, à l'hôtel de ville de Trappes et à l'hôtel d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce bilan.

2025-XXX

Objet : Quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle – secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau – Bilan de la concertation

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu le protocole de préfiguration Trappes – La Verrière, signé le 12 avril 2018 ;

Vu la signature de la convention ANRU sur Trappes le 5 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2022-356 de la CASQY du 17 novembre 2022 portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur les quartiers de NPNRU sur Trappes ;

Vu la délibération n°2022-393 de la Ville de Trappes du 7 novembre 2022 portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur les quartiers de NPNRU sur Trappes ;

Vu la parution dans le journal d'annonces légales Le Parisien (n°24936) le 26 octobre 2024 pour informer du démarrage de la concertation réglementaire du 7 novembre 2024 au 7 février 2025 ;

Considérant que la ville de Trappes est inscrite dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) initié par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ANRU), afin de procéder à une restructuration importante du quartier prioritaire politique de la ville (QPV) des Merisiers – Plaine de Neauphle, classé d'intérêt national par l'ANRU ;

Considérant le bilan de la concertation annexé au présent rapport ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1^{er} : Approuve le bilan de la concertation relative au projet de NPNRU sur le Quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle – secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau ;

Article 2 : Met ce bilan à disposition du public ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation tout au long du projet.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Trappes, le XX

Le Maire

6.3 - Invitation aux réunions publiques

Invitation aux réunions publiques des différents secteurs Albert Camus et Barbusse - Cité Nouvelle

INVITATION

Ali RabeH
Maire de Trappes
vous convie à une

**RÉUNION CONCERNANT
LA RÉNOVATION DU QUARTIER CAMUS**

Samedi 30 novembre 2024 - 10h

Ancienne école maternelle Camus
allée Albert Camus

Merci de confirmer votre présence par mail : accueil.logement@mairie-trappes.fr

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire

INVITATION

Ali RabeH
Maire de Trappes
vous convie à une

**RÉUNION CONCERNANT
LA RÉNOVATION DU QUARTIER
BARBUSSE - CITÉ NOUVELLE - ÎLOT ROUSSEAU**

Mardi 3 décembre 2024 - 19h

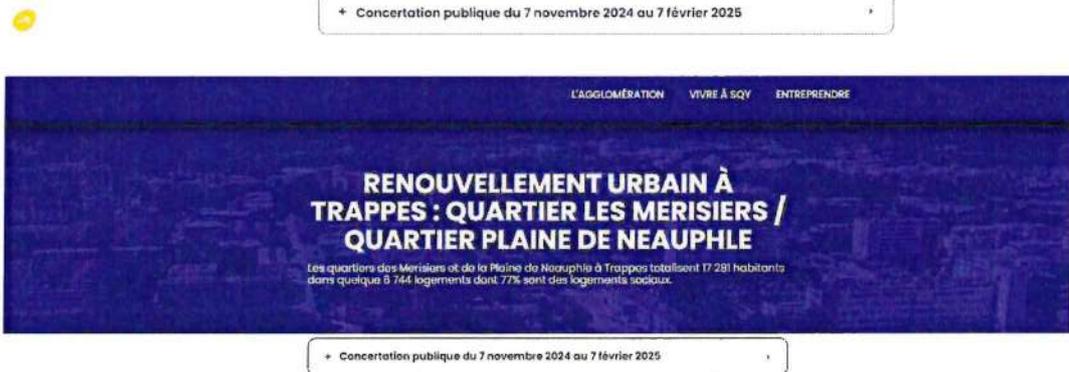
Réfectoire de l'école élémentaire Paul Langevin
10 rue Paul Langevin

Merci de confirmer votre présence par mail : accueil.logement@mairie-trappes.fr

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire

6.4 - Pages web dédiées

Page projet NPNRU (site internet saint-quentin-en-yvelines.fr)



Renouvellement urbain à Trappes : les orientations stratégiques

Les objectifs du nouveau programme national de renouvellement urbain des quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle :

- Favoriser la reconstruction et le développement d'un quartier pour assurer l'articulation avec les autres secteurs de la ville.
- Développer une offre de logements diversifiée pour permettre le parcours résidentiel de toutes les populations et contribuer aux hébergements sociaux sur ce quartier et sur l'ensemble de la commune de Trappes.
- Restructurer l'ensemble Courbet/Cochewal/Comau et favoriser des liens forts avec les autres secteurs en direction notamment du 5^e arrondissement.
- Améliorer les conditions de vie de la ville et notamment avec le secteur urbain — dans le projet de l'abandon du village et l'aménagement du plateau urbain.
- Optimiser les équipements (scolaire, santé, culture, sports, etc.) et garantir un niveau de service aux nouveaux habitants.
- Maintenir et renforcer l'activité commerciale.
- Acquiescer le territoire Collectif en une infrastructure (CUE) ou pour la recherche de nouvelles offres immobilières du cadre de l'agglomération et la zone de Trappes.
- Renforcer le réseau urbain et permettre la réorganisation et la qualification des espaces publics.
- Améliorer les liens entre le quartier et le territoire.
- Réaffirmer une image urbaine à l'avenue Galvès-Aliance.

Périmètre des 2 secteurs Les Merisiers / Plaine de Neauphle :



Page projet NPNRU (site internet trappes.fr)

trappes.fr/renouvellement-urbain-aux-merisiers-et-la-plaine-de-neauphle-votre-avis-nous-interesse

Renouvellement urbain aux Merisiers et à la Plaine de Neauphle : Votre avis nous intéresse !

Les secteurs de renouvellement urbain à Trappes

CONTENU

DOCUMENTS

CONTACT

Début de la concertation sur le renouvellement urbain du quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Trappes lancent une concertation pour un vaste projet de renouvellement urbain : le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, secteur Camus-Courbet et secteur Barbusse-Cité Nouvelle-Not Rousseau.

Ce quartier prioritaire de la ville totalisant plus de 520 logements sociaux, s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

L'objectif est d'accompagner la transformation de ces secteurs en mettant en œuvre les orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre la reconstruction du quartier pour assurer l'articulation avec les autres secteurs et pallier les problématiques d'enclavement, notamment par le rattachement de la ZAC de l'Aérostat aux secteurs environnants ;
- Développer une offre de logements diversifiée afin de permettre le parcours résidentiel de toutes les populations et de contribuer aux rééquilibrages sociaux sur ce quartier et à l'échelle de l'ensemble de la commune de Trappes ;
- Améliorer les articulations avec le reste de la ville, notamment avec le secteur Jeanes-Gare, via le projet de l'Aérostat, le Village et l'aménagement du plateau urbain ;
- Optimiser les équipements (scolaire, petite enfance, culture, loisirs, sport) ;
- Maintenir et redynamiser l'activité commerciale, en s'appuyant sur les équipements à rayonnement intercommunal et au-delà (notamment l'Hôtel Privé de l'Quai Parisien et le marché des Merisiers) ;
- Améliorer le Transport Collectif du secteur et utiliser ce projet pour assurer la liaison entre le projet de l'Aérostat et les espaces urbains environnants ;
- Améliorer les voies de circulation (piétons et véhicules) et poursuivre la réorganisation et la requalification des espaces publics afin de réduire les impressions de lieux interdits sur ce quartier ;
- Favoriser l'accessibilité à l'île de Lozans malgré la présence de la Route départementale

Cette concertation se déroulera du 7 novembre 2024 au 7 février 2025.

Les habitants pourront s'exprimer sur le projet :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de TRAPPES, sur l'adresse mail dédiée concertation@maire-trappes.fr, ou dans un registre de concertation en Mairie (service urbanisme et aménagement), à l'Espace 1001 ;
- Lors des deux réunions publiques : le 30 novembre à 10h sur le secteur Camus, le 3 décembre à 19h sur Cité Nouvelle Barbusse.

Votre participation est essentielle pour que ces projets prennent tout leur sens. Construisons ensemble la ville de demain !

Page projet NPNRU, dossier de concertation (site internet trappes.fr)

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Les secteurs de renouvellement urbain à Trappes

Sommaire

- 1. PRÉAMBULE :**
 - Le nouveau programme national de renouvellement urbain
 - Le cadre légal de la concertation préalable
- 2. LE PROJET DE RENOVATION URBAINE DE TRAPPES**
 - Contexte et enjeux
 - Orientations stratégiques
 - Secteur Camus

Annnonce de la Ville de Trappes faite le 16 janvier 2025 pour recueillir (réseau social de la ville de Trappes)

Annnonce de parution d'article dans le journal Le Parisien (site internet de leparisien.fr)

Page d'information sur la concertation du projet NPNRU (site internet lagazette.fr)

La Gazette
Saint-Quentin-en-Yvelines

DOSSIER ACTU EN BREF FAITS DIVERS CULTURE SPORT PDF CONTACT VOTRE VILLE



TRAPPES

Grande concertation sur le projet de renouvellement urbain à Trappes

Une concertation est lancée jusqu'au 7 février sur le renouvellement urbain dans le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, et 2 réunions publiques ont lieu les 30 novembre et 3 décembre.

Par la rédaction - 26 novembre 2024

Partager sur Facebook Twitter G+ Pinterest

La ville de Trappes et l'agglomération de SQY invitent les habitants à donner leur avis sur le projet de renouvellement urbain, porté par l'ANRU, dans le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, à Trappes. Cette concertation, commencée le 7 novembre, se déroule jusqu'au 7 février 2025.

« Ce quartier prioritaire de la ville totalise plus de 5 250 logements sociaux et s'inscrit dans

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Votre courriel

S'INSCRIRE

LA GAZETTE EST-ELLE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

6.5 - Atelier autour de l'habitat participatif

Compte rendu de la réunion et de l'atelier sur l'habitat participatif animé par Courtoisie Urbaine

HABITAT PARTICIPATIF / Restitution_Atelier 1 / Courtoisie Urbaine



RESTITUTION

Réunion de lancement et atelier n°1 du 11 décembre
2024

Diffusion le 10 janvier 2025



Sommaire



HABITAT PARTICIPATIF / Restitution_Atelier 1 / Courtoisie Urbaine



Déroulé de l'atelier "construire le collectif de l'habitat participatif"

Objectifs de l'atelier

- Présenter la démarche d'habitat participatif
- Présenter les enjeux, le projet et son calendrier
- Favoriser l'émergence d'un collectif à travers la définition de valeurs communes

Participant-e-s

- 11 ménages et 12 habitants du quartier
- Valérie Kheirat de l'agglomération Saint-Quentin en Yvelines
- Hicham Boubeta et Solenn Petit-Marzin de la Ville de Trappes
- Rabia Enckell et Anne-Caroline Menye-Bouquin de Courtoisie urbaine

Lieu

- École maternelle Albert Camus, Trappes

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier Camus, la Ville de Trappes, l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, Courtoisie urbaine et les habitant-e-s du quartier ont entamé des réflexions pour faire émerger les premières valeurs et attentes du collectif intéressé par le projet.

Cette réunion de lancement de l'habitat participatif du secteur Camus a permis de présenter et d'expliquer le projet et son calendrier, les étapes d'accompagnement, et d'échanger

sur les situations de dégradation de l'habitat.

Ce premier atelier, animé par l'équipe de Courtoisie Urbaine, a été l'occasion de se rencontrer et d'exprimer les valeurs communes, les usages, les ambiances, la gestion et les orientations architecturales souhaitées par le collectif d'habitant-e-s. Tous les retours des participants et participantes ont été résumés dans les pages suivantes ...



Sommaire





5. Vos retours et motivations à intégrer le projet



"CONNAISSANCE
DES HABITANTS DU
QUARTIER"

"LES ENFANTS
SOUHAIENT RESTER À
TRAPPES"

"UN PROJET SOLIDAIRE"

"LE TISSU SOCIAL EST
TRÈS FORT : IL Y A DÉJÀ LE
SENTIMENT DE VIVRE EN
HABITAT PARTICIPATIF"

"FORT ATTACHEMENT À LA
VILLE"

"LA BONNE ENTENTE
AVEC LES VOISINS"

Prochaines étapes

1. Remplir le questionnaire financier et habiter
2. Échanger avec l'équipe de Courtoisie urbaine par téléphone pour répondre à vos questions et affiner vos besoins en termes d'habitat
3. Atelier n°2 "comment habiter un habitat participatif" en début d'année 2025

Nous contacter

squarecamushabitatparticipatif@gmail.com

06.28.41.93.33

Merci pour votre participation !

6.6 - Réunion publique

Compte rendu de la réunion publique du samedi 30 novembre 2024 pour le secteur Albert Camus



Trappes – Quartier Albert Camus

Réunion du 30/11/2024 10h-12h

École Albert Camus

Nombre de participants : une quarantaine de participants

Présents à la réunion :

Ville de Trappes :

- Ali RABEH, Maire de Trappes
- Djamel ARICHI, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'amélioration des services aux habitants
- Pascal TRAN, chef de cabinet
- Clotilde FURIC, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement
- Mohamed Hamid MBODJI, chargé de projets urbains
- Hicham BOUBETRA, Directeur du service Habitat

Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Valérie KHEIRAT, chef de projet rénovation urbaine

MBE, architecte :

- Mathilde PRADELLE, architecte
- David BORGABELLO, architecte
- Sofia SHAH,

Courtoisie urbaine, AMO Habitat participatif :

- Rabia ENCKELL, dirigeante
- Anne-Caroline MENYE-BOUQUIN, chef de projet

Tractebel, concertation :

- Romain MOREAU, directeur
- Nouma BLANCHÉDENT, chargée de concertation



Introduction du Maire

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence, il rappelle que le projet de rénovation du quartier Albert Camus est l'aboutissement d'années de réflexion et d'efforts collectifs. Il souligne l'importance de ce projet pour transformer le quartier et améliorer la qualité de vie des habitants tout en conservant l'équilibre social et la mixité.

Selon monsieur le Maire, ce projet n'est pas simplement une initiative urbaine, mais un processus dans lequel les habitants doivent jouer un rôle clé. Il précise que si des débats ont été nécessaires pour définir les priorités – logements sociaux, services publics, espaces verts –, la ville a tout mis en œuvre pour intégrer les habitants à la réflexion.

Il explique que la transformation doit répondre à un impératif : permettre à tous, propriétaires et locataires, de trouver leur place dans ce quartier. Il insiste sur la nécessité d'inclure des logements accessibles financièrement, adaptés aux familles actuelles comme aux anciens habitants souhaitant revenir.

Ensuite, monsieur le Maire revient sur un des points centraux du projet : l'intégration de 25 % de logements sociaux dans le futur quartier. Cette exception à la norme légale a été obtenue grâce à des négociations avec les partenaires institutionnels, une victoire qu'il qualifie de primordiale. L'objectif est de garantir que le quartier reste un lieu d'accueil pour tous, sans exclure les plus modestes. Il précise que les futurs logements seront pensés pour répondre aux attentes des habitants actuels et futurs, avec des espaces plus grands, mieux éclairés et adaptés aux besoins de chacun. Un travail collaboratif sera mené pour définir les caractéristiques précises des logements, en intégrant des critères d'efficacité énergétique et de confort.

L'aménagement du quartier repose sur deux principes directeurs : l'ouverture et la durabilité. Actuellement enclavé, le quartier sera restructuré pour inclure de nouvelles rues et des axes de

circulation fluides. Cette approche vise à désenclaver le quartier tout en créant des liens naturels avec les secteurs voisins.

Le Maire accorde également une grande importance aux espaces verts, véritable cœur du projet. Un parc central de 50 mètres de large deviendra le poumon du quartier. Ce lieu offrira aux enfants qui jouent actuellement sur du bitume, aux familles et aux seniors un espace sécurisé pour se retrouver, jouer ou se détendre.

Pour le Maire, ce parc symbolise la transition vers un mode de vie urbain où la nature reprend sa place.

Le Maire évoque un autre pilier du projet qui est l'éducation. En partenariat avec le département, la ville travaille à la création d'une cité scolaire regroupant une crèche, une école et un collège. Cet équipement éducatif intégré permettra de simplifier les transitions scolaires et de garantir un environnement optimal pour les enfants, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence. Il s'agit pour la municipalité de poser les bases d'un quartier dynamique, sécurisé et adapté à tous les âges.

Pour conclure, le Maire insiste sur le caractère évolutif du projet. Les idées et remarques des habitants continueront à enrichir les orientations prises. Il invite les participants à se mobiliser lors des ateliers et des permanences afin de co-construire un quartier à l'image de leurs aspirations. Enfin, il rappelle que ce projet dépasse le cadre urbain : il s'agit de renforcer le vivre-ensemble et de construire un avenir commun. "Ce quartier doit devenir un modèle d'inclusion, de durabilité et de solidarité pour notre ville", conclut-il.

Présentation de l'habitat participatif

Madame Enckell introduit le procédé de l'habitat participatif qui est une démarche qui place les futurs habitants au cœur de la conception de leur lieu de vie. Contrairement à une approche classique, où les architectes et bailleurs décident des espaces à construire, cette méthode part d'une page blanche. Les futurs habitants participent activement à définir leur cadre de vie, tant pour leurs logements individuels que pour les espaces communs. Les principes clés de l'habitat participatif s'organisent autour de ces trois principes :

- **Participation des habitants** : Les résidents ne sont pas de simples utilisateurs finaux. Ils contribuent aux choix architecturaux et organisationnels, prennent des décisions collectives sur les espaces communs (terrasses, coursives, etc.) et sur des aspects individuels (taille des pièces, agencement des logements).
- **Valorisation des espaces communs** : L'habitat participatif favorise la création d'espaces collectifs adaptés aux besoins. Ces espaces peuvent inclure des salles communes pour recevoir, l'organisation d'ateliers ou partager des moments conviviaux.
- **Logements sur-mesure** : Tout en respectant les contraintes budgétaires et techniques, les logements sont personnalisables. Cela contraste avec le logement social classique qui est souvent figé dans sa conception.

Madame Enckell et Monsieur le Maire partagent les enseignements tirés d'une visite à l'Arche en l'Île (Île-Saint-Denis), où un habitat participatif a été réalisé avec succès :

- Les coursives aménagées sont devenues des lieux de rencontre avec des bancs et des plantes.



- Des équipements mutualisés, comme un studio pour les invités ou une grande salle commune, facilitent le partage.
- Les logements sont conçus avec une personnalisation poussée, tenant compte des attentes des familles.



Mme Enckell poursuit en rappelant les prochaines étapes, avec un atelier participatif qui se tiendra le 11 décembre à 17h30. Cet événement sera l'occasion pour les intéressés de découvrir en détail la démarche, d'échanger leurs idées et de commencer à co-construire leur futur habitat. Elle conclut en disant que l'habitat participatif est une révolution sociale et architecturale, qui replace l'habitant au centre du processus de construction. Il s'agit de concevoir des logements fonctionnels et des espaces collectifs enrichissants, tout en répondant aux besoins spécifiques des résidents et en préservant leur ancrage dans le quartier.

Un participant prend la parole et demande si "Avant tout ça, est-ce que les habitants vont rester dans leurs appartements en attendant que l'habitat participatif se réalise ?"

David Borgobello répond en expliquant que, dans le projet initial, il n'était pas prévu de construire avant de déménager, ce qui posait un problème pour reloger les habitants directement dans le quartier. Cependant, une solution a été trouvée. Les bâtiments les plus peuplés auront la priorité pour un relogement dans le quartier, ce qui leur permettra de voir le nouveau bâtiment se construire avant de déménager. Une alternative astucieuse a été proposée : celle d'utiliser des maisons de fonction inoccupées pour reloger certaines familles temporairement. Ces parcelles pourront ensuite accueillir de nouveaux bâtiments, permettant de limiter les déménagements successifs. Un autre secteur au nord du site sera également mobilisé pour cette phase transitoire.



En réponse à une demande d'un participant qui souhaitait savoir s'il y avait un planning prévisionnel, le Maire détaille les grandes étapes du projet :



- 2025 : Premières démolitions après le relogement des habitants des bâtiments les moins peuplés.
- 2027 : Début des premières constructions.
- 2028 : Objectif d'avoir des logements participatifs livrés au plus tard.
- 2032 : Fin du projet, avec des étapes clés tout au long du processus.

Le Maire insiste sur la complexité de ce type de démarche : "Ce projet est exigeant, car contrairement aux approches classiques où le bailleur travaille avec des plans standardisés, nous intégrons une collaboration dès les premières étapes. Cela demande de commencer plus tôt avec les habitants motivés, de prendre le temps de bien faire tout en tenant compte des réalités actuelles du quartier."

Restitution des échanges

Trois ateliers ont été organisés, l'un axé sur les maquettes du projet, un autre centré sur la réflexion autour de persona, et un troisième dédié à l'habitat, notamment l'habitat participatif. Ces espaces d'échange ouverts ont permis aux participants de partager leurs préoccupations, de s'informer sur le projet en cours et de proposer des idées pour les futurs aménagements du quartier.

L'espace public

Le parc est un élément central des attentes. Les habitants souhaitent qu'il soit équipé de bancs, de tables, de poubelles, de terrains de sport comme le basket ou le ping-pong, ainsi que de balançoires pour les plus jeunes. Ils insistent sur la nécessité de choisir des matériaux résistants, particulièrement pour les aires de jeux, afin de prévenir leur dégradation. Une meilleure signalétique à l'entrée du quartier et l'élargissement des trottoirs, actuellement jugés trop étroits et dangereux, sont également demandés.

Les participants souhaitent également que le projet intègre des équipements multigénérationnels, comme des agrès sportifs adaptés à tous les âges, pour favoriser les activités physiques entre générations. Par ailleurs, de nombreux habitants considèrent le city stade comme un élément essentiel, particulièrement pour les adolescents.

Les participants n'ont pas exprimé d'avis particulier concernant la perméabilité des sols.

De nombreux habitants expriment le besoin d'installer des tables et chaises dans le parc pour le rendre plus convivial. Toutefois, ils insistent sur l'importance d'utiliser du mobilier robuste pour éviter les mésusages, notamment les squats.

Beaucoup d'habitants souhaitent l'aménagement d'une aire de jeux adaptée aux 0-3 ans ainsi qu'un espace pour les enfants jusqu'à 16 ans. Certains proposent également des terrains de foot ou de basket pour les adolescents. Une participante suggère que les aires de jeux soient mutualisées et non genrées, afin de promouvoir l'inclusion et la mixité.

Certains habitants souhaitent que le parc devienne un lieu de dialogue et de rencontres, permettant aux parents, enfants, et autres résidents de tisser des liens.

Bien que les participants souhaitent globalement favoriser la convivialité dans le quartier, un point d'alerte a été soulevé concernant la relation entre les adultes/séniors et les adolescents. Lors des échanges, les participants ont décrit les habitudes des jeunes de 15 ans en soulignant qu'ils traînent souvent dehors, retrouvent leurs amis plus âgés, mangent sur place et consomment des cartouches



d'azote. Ils sortent principalement le soir, entre 19h et 6h, surtout le week-end et un peu moins l'hiver. Ces jeunes fréquentent des immeubles presque vides et des parkings. Certains habitants ont suggéré de cloîtrer ces espaces pour sécuriser la zone, mais ont souligné que la présence policière est insuffisante et que le commissariat n'intervient pas toujours. De plus, les jeunes sont très mobiles, ce qui complique leur surveillance. Certains habitants ont exprimé leur inquiétude, notamment en évoquant la peur ressentie pendant les émeutes, en particulier avec les feux allumés.

Un point de vigilance est également signalé concernant les propriétaires de chiens et chats, afin qu'ils respectent l'espace public.

Enfin, un habitant attire l'attention sur la nécessité d'éviter de faire des cheminements droits dans le parc pour les vélos et motos, afin de prévenir les mésusages. Deux habitants ont indiqué ne pas être favorables à l'installation d'arceaux pour vélos ou trottinettes, car ils craignent qu'il y ait des vols.

L'éclairage public, notamment après 17 h, est également un sujet de préoccupation. Ils demandent l'installation de lampadaires plus lumineux pour renforcer la sécurité, ainsi qu'un cheminement sécurisé pour permettre aux enfants d'accéder au gymnase en toute tranquillité.

Les participants souhaitent des voiries qui évitent les impasses. De cette manière les interventions des services de secours sont facilitées. Actuellement la police s'appuie sur l'action citoyenne, ils ne sont pas assez présents. Les participants précisent que les policiers ne devraient pas venir aussi nombreux mais plus régulièrement pour créer un meilleur dialogue avec la population.



Les équipements publics

De nombreux participants ont souligné l'importance d'aménager le quartier avec des équipements adaptés à tous les publics. Concernant les familles, elles expriment un fort besoin de crèches et d'assistantes maternelles pour répondre à la demande car c'est complémentaire.

Une habitante propose de créer des espaces encourageant les interactions intergénérationnelles, tels que des projets intégrant jeunes et seniors comme par exemple intégrer une crèche dans une maison de retraite. L'objectif serait de réduire l'isolement des seniors et de renforcer les liens sociaux dans une ville où les échanges entre habitants sont parfois limités.

Beaucoup d'habitants demandent la création de lieux conviviaux, avec des zones dédiées aux seniors et des espaces encadrés pour les adolescents, incluant des ateliers. Une participante propose même de recréer un centre social, à l'image de ce qui existait auparavant.

L'école

Plusieurs participants, dont le directeur de l'école, signalent que l'intensité lumineuse aux abords de l'établissement est insuffisante, notamment à la sortie des classes en hiver, où la visibilité est très





réulte. Le directeur précise que l'éclairage actuel repose sur un système solaire et exprime son inquiétude quant au fait de développer cette solution à l'ensemble de la ville, comme envisagé par la municipalité.

Concernant la cour de l'école, le directeur n'écarte pas l'idée de la transformer en *cour oasis*, à l'image de ce qui est déjà réalisé dans les écoles environnantes.

Par ailleurs, plusieurs habitants posent des questions sur la localisation future de l'école maternelle et du collège. Certains remarquent que la future cour semble plus petite et en demandent la raison.



Le logement

Plusieurs participants ont exprimé des préoccupations concernant la hauteur des futurs immeubles, après avoir été informé qu'il s'agira de bâtiments de type R+6. Certains estiment que cette hauteur pourrait créer une distinction négative entre les habitants des « grandes barres » et ceux des zones pavillonnaires. D'autres habitants ont du mal à se projeter sur l'avenir du projet, car ils ne savent pas s'ils seront présents à la fin des travaux et ne pensent pas que leurs enfants pourront

bénéficier de la nouvelle école.

La question de la qualité des logements reste un sujet majeur pour de nombreux participants, qui soulignent la nécessité de vivre dans des logements propres et bien entretenus. Une habitante signale par exemple l'absence de porte de hall dans son immeuble ou encore des problèmes d'hygiène, comme les enfants qui urinent dans les escaliers. D'autres alertent également sur le manque de traitements contre les moustiques et expriment un sentiment d'abandon par le bailleur. Certains habitants se demandent également s'il y aura des duplex dans le projet, et si des toilettes seront installées à la fois à l'étage et au rez-de-chaussée pour plus de commodité.

Plusieurs habitants s'interrogent sur les modalités de résidentialisation des nouveaux bâtiments, notamment sur la présence d'accès piétons et/ou pour les véhicules. Une autre question revient fréquemment : celle du nombre de logements prévus par bailleur et si l'immeuble *Spaans* conservera le même bailleur.

D'autres préoccupations ont été soulevées concernant l'aménagement des bâtiments : une habitante sans local poubelle demande la mise en place de points de collecte stratégiques, avec des locaux poubelles sécurisés pour éviter les dégradations. Une autre habitante mentionne la prolifération de rats et de pigeons, qui pénètrent dans les maisons, notamment dans les cuisines.

La question de l'accession à la propriété suscite également des interrogations : plusieurs participants souhaitent en savoir davantage sur les types de logements qui seront proposés, le moment où ils seront informés des offres disponibles, ainsi que le nombre total de logements construits. Une



habitante s'interroge aussi sur la présence de petits jardins au rez-de-chaussée des immeubles dans le projet.

Un participant explique que dans les copropriétés actuelles, les gens ne se connaissent pas forcément. Lui a acheté il y a quelques années car il y avait une bonne ambiance dans cette résidence mais que ça n'est pas toujours le cas surtout dans les nouveaux quartiers. Un autre pense que les copropriétaires dans les immeubles sont plus respectueux car les résidents sont davantage impliqués dans la gestion des espaces communs. Il évoque également l'idée de mettre en place des compteurs individuels par bâtiment afin de responsabiliser les occupants.



Un participant évoque l'idée d'installer des panneaux solaires pour réduire les charges énergétiques des habitants.

Mobilités et stationnement

En ce qui concerne l'offre de stationnement, les avis sont partagés : certains participants estiment qu'il est difficile de trouver une place de stationnement à l'extérieur, tandis que d'autres n'ont pas ce problème. Une habitante signale ne rencontrer aucun problème de stationnement, car elle dispose d'une place privée et souligne qu'il n'y a pas beaucoup de passage dans son secteur. Cependant, un autre habitant mentionne qu'au niveau de la rue Salvador Allende, les automobilistes roulent souvent à grande vitesse et il exprime le souhait que la voirie intègre une voie de bus pour sécuriser davantage la circulation.

Plusieurs participants demandent la création de stationnements souterrains par immeuble avec des locaux vélos sécurisés uniquement.

Les services

Sur le plan de la santé, plusieurs habitants regrettent le manque de médecins dans le quartier, soulignant l'urgence de trouver des solutions pour améliorer l'accès aux soins des habitants à proximité de chez eux. Côté commerces, ils expriment leur souhait de voir s'implanter des épiceries, une boulangerie, et d'autres commerces de proximité. Ils regrettent également que les garderies d'immeubles soient difficiles à localiser, actuellement les loges sont déportées hors du quartier.

Temporalité du projet

De nombreux habitants s'interrogent sur la temporalité du projet, et regrettent qu'il soit si long. Certains se demandent s'ils auront la possibilité de quitter le quartier temporairement et de revenir une fois les travaux achevés.

Synthèse



baillieur est également très présent parmi les participants.

L'un des principaux sujets abordés concerne le souhait de créer un quartier plus convivial, avec des espaces de vie propices aux rencontres entre habitants. Bien que le projet soit globalement bien accueilli, des ajustements ont été suggérés, notamment sur la configuration de certains éléments comme l'école et les aménagements extérieurs, pour mieux répondre aux attentes des résidents.

Les échanges se sont déroulés dans un climat calme et constructif, les habitants se sont montrés volontaires pour partager leurs attentes. Toutefois, beaucoup ont exprimé des difficultés à se projeter dans le futur car ils sont principalement préoccupés par la situation actuelle de leur logement. Cette incertitude est renforcée par le fait que certains participants, aujourd'hui actifs, seront à la retraite à la fin des travaux et ne savent pas encore quelle routine ils adopteront. Un sentiment d'abandon vis-à-vis du

Compte rendu de la réunion publique du mardi 3 décembre 2024 pour le secteur Barbousse - Cité Nouvelle



Trappes – Quartier Barbousse – Cité nouvelle

Réunion du 03/12/2024 19h-21h

Ecole Paul Langevin

Nombre de participants : 50 participants

Présents à la réunion :

Ville de Trappes :

- Ali RABEH, Maire de Trappes
- Djamel ARICHI, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'amélioration des services aux habitants
- ~~Jadine~~ SAMAD, Maire adjointe en charge de l'épanouissement des tout-petits et des aînés
- ~~Fouad~~ BENTALEB, conseiller municipal en charge de la modernisation des services
- Murielle BERNARD, conseillère municipale en charge de l'égalité femme-homme et de la ville inclusive
- Pascal TRAN, chef de cabinet
- Etodie FURIC, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement
- Hicham BOUBETRA, directeur de l'habitat

Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Valérie KHEIRAT, chef de projet rénovation urbaine
- Arnaud MOGA, responsable du service rénovation urbaine

MBE, architecte :

- Mathilde PRADELLE, architecte
- David BORGABELLO, architecte
- Sofia SHAH,

Tractalis, concertation :

- Romain MOREAU, directeur
- Noms BLANCHÉDENT, chargée de concertation



Introduction du Maire



Le Maire de Trappes remercie les nombreux participants présents, il ouvre la séance en rappelant que le projet de rénovation urbaine du quartier Barbousse – Cité nouvelle est en préparation depuis plusieurs années, en partenariat avec l'État, le préfet et l'ANRU. Bien que le quartier ne soit pas considéré comme dégradé, il s'agit d'un secteur pavillonnaire auquel les habitants sont très attachés.

Il a souligné que cette rénovation vise à répondre aux besoins actuels des habitants tout en respectant l'identité du quartier, notamment son caractère pavillonnaire. Les démolitions concerneront principalement les collectifs ICF et ISF, construits il y a 70 ans et aujourd'hui vétustes.

Il précise que les habitants avaient déjà été consultés sur ce projet mais pas dans le cadre de la concertation obligatoire. L'objectif de cette réunion est donc de poursuivre le dialogue avec les résidents, de leur permettre d'exprimer leurs attentes et leurs préoccupations, et de les accompagner dans les étapes à venir, notamment le relogement.

Il insiste sur l'importance de considérer les besoins spécifiques des habitants, en reconnaissant que certains travaux dans le quartier, notamment les démolitions et rénovations, peuvent créer un climat d'incertitude.

Il explique que le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants tout en respectant l'identité et le caractère pavillonnaire du quartier. Voici les principaux axes du projet :

- **Préservation d'un cadre résidentiel calme :** Le quartier conservera un caractère résidentiel apaisé, avec des aménagements qui privilégient le calme et la qualité de vie de ses habitants.
- **Développement d'un quartier à échelle piétonne :** Le projet mettra l'accent sur la mobilité douce en concevant des espaces à échelle du piéton en facilitant les déplacements à pied.
- **Création d'équipements de proximité :** La création d'une crèche et d'un gymnase permettra d'offrir des services de proximité et de répondre aux besoins des familles et des habitants du quartier.

Présentation des orientations du projet

Le projet prévoit la construction de 208 à 220 logements sur Cité Nouvelle Barbousse et entre 220 et 250 sur Rousseau pour répondre aux besoins variés des habitants. Il s'agit principalement de logements collectifs, mais des maisons individuelles sont également prévues, notamment pour les familles nombreuses (T4 et T5). La ville souhaite conserver l'identité pavillonnaire du quartier tout en apportant des améliorations significatives aux infrastructures.



Infrastructures prévues :

- Une nouvelle crèche de 60 berceaux au centre du quartier pour remédier au manque actuel de places d'accueil pour les bébés.
- Un square pour les enfants au cœur du quartier.
- Un gymnase (démolition et reconstruction du gymnase Rousseau), construit en lien avec la couverture de la RN10, pour améliorer l'offre d'équipements sportifs.
- La requalification complète de l'avenue Barbousse, qui inclura des plantations d'arbres et une refonte des voiries pour la rendre plus agréable et fonctionnelle.

La préservation de l'histoire du quartier est également un élément central. La Ville travaille avec les bailleurs pour maintenir une certaine harmonie architecturale, en s'inspirant de l'identité de la cité-jardin initiale.

Questions et réponses avec les participants

Sur les logements et les travaux

Les cabanons de jardin seront-ils démolis ?

C'est l'une des préoccupations de beaucoup de participants à la réunion qui souhaitent savoir ce que deviendront leurs cabanons qu'ils ont parfois déjà aménagés eux-mêmes. Le maire prend la parole et informe les habitants que certains cabanons seront rénovés pour inclure l'électricité et des aménagements. Toutefois, les toitures contenant de l'amiante seront remplacées.

Comment sera organisé le relogement ?

Les habitants expriment de nombreuses interrogations concernant le relogement et les modalités prévues, notamment une des participantes qui s'occupe de ses deux sœurs en situation de handicap. Le Maire les a rassurés en précisant que les résidents des maisons destinées à la démolition auront le choix entre un logement collectif ou pavillonnaire dans le quartier, et que le protocole de relogement sera adapté à leurs besoins.

Concernant les maisons inoccupées, elles pourront être temporairement louées à des associations pour prévenir les risques de squat. À ce sujet, un groupe d'habitants a fait remarquer qu'ils n'avaient pas été informés de l'occupation temporaire des logements par des associations. En raison des cambriolages et du risque de squats, une participante, pensait qu'il s'agissait de squatters, a alerté la police. Ils souhaitent désormais que le bailleur communique mieux à ce sujet pour éviter toute confusion.

Ma maison est très humide est-ce que je peux aménager les combles ?

Le Maire répond qu'il n'est pas possible d'aménager les combles, il tient à ce que les participants soient conscients que la transformation quand on est locataire n'est pas légale. Aujourd'hui plusieurs habitants qui ont effectué des travaux ou des modifications de leur logement se retrouvent en procédure avec le bailleur.

Pourquoi la rénovation des maisons coûte-t-elle si cher ?



La rénovation de chaque maison est estimée à 110 000 euros en moyenne. Ce coût s'explique par la nécessité de moderniser les infrastructures tout en respectant les spécificités architecturales. Le Maire encourage les habitants à profiter des travaux des bailleurs pour réduire les coûts grâce à des économies d'échelle.

Toutefois, deux participants membres de la CLCV informe le Maire et l'assemblée que d'après les derniers documents reçus le bailleur aurait diminué les coûts des travaux à environ 74 000 euros ce qui inquiète sur la qualité des travaux à venir.

Le bailleur a présenté une liste de travaux qui a évolué entre 2020 et 2024, ce qui soulève des préoccupations. Les participants estiment qu'il est essentiel de pouvoir débattre des modifications apportées à ces travaux et se disent prêts à faire pression sur le bailleur pour garantir leur implication dans les décisions. Une vigilance accrue est demandée, tant de la part de l'association des locataires que de chaque habitant. M. le Maire a cité l'exemple de La Boissière, où 30 réhabilitations de logements sont déjà gérées par le même bailleur. Le maire explique la procédure et le partenariat mis en place avec les habitants et rappelle qu'il faudra être très présents et vigilants. À Cité Nouvelle, avec 100 logements, la gestion des travaux s'annonce encore plus complexe, nécessitant un engagement collectif. Les participants proposent d'imposer la présence de la CLCV dans les réunions de chantier pour renforcer le suivi. Ils soulignent également les graves dérives observées à La Boissière, où la multiplicité des sous-traitants a entraîné des problèmes significatifs dans les logements occupés.

- Sur les nuisances et le cadre de vie

Quand la dératrisation sera-t-elle effectuée ?

Actuellement, le quartier est fortement affecté par la présence de rongeurs, ce qui engendre des désagréments quotidiens pour les habitants. Une participante a demandé quel protocole est prévu pour lutter contre ce problème.

Le Maire a répondu qu'une dératrisation est planifiée avant et après chaque chantier. Cependant, pour les maisons individuelles, cette responsabilité revient aux locataires. Il a également mentionné qu'une réflexion est en cours sur le renforcement du protocole de dératrisation afin de mieux répondre à cette problématique.

Quels sont les travaux actuellement en cours ?

Plusieurs participants signaient qu'il y a actuellement des trous dans la rue de Conception et demandent qu'elle en soit la raison. Le Maire répond que les travaux en cours concernent l'installation de nouveaux câbles le long de la rue Conception.

- Sur le suivi et l'accompagnement

Y aura-t-il des réunions d'information sur le déroulement des travaux ?

Le Maire répond positivement, et ajoute que plusieurs réunions seront organisées pour informer les habitants et présenter les étapes du projet. Un état des lieux individuel sera réalisé avant et après chaque chantier pour s'assurer de la qualité des rénovations. M. le Maire rappelle la présence de la cellule de défense des locataires au sein de la ville.



Il y a également une interrogation concernant l'avenir des arbres un participant demande s'il ait prévu de les couper car ils ont beaucoup poussé et les racines se rapprochent des maisons.

L'équipement du parc

Plusieurs habitants ont exprimé le souhait qu'un espace de jeux dédiés aux adolescents soit inclus dans le projet. Ils insistent sur l'importance de prévoir des installations adaptées pour cette tranche d'âge, afin de répondre à leurs besoins spécifiques et d'éviter qu'ils se retrouvent sans lieu d'activité.

La crèche

Les habitants ont exprimé à plusieurs reprises des interrogations sur la capacité de la crèche, son emplacement et la gestion des places de stationnement. Bien que le projet prévoit des places dépose-minute devant la crèche, les participants estiment qu'elles sont insuffisantes. Ils soulignent que les parents déposent leurs enfants dans des plages horaires similaires, ce qui pourrait engendrer une situation désorganisée et "anarchique" devant l'entrée.



Une habitante a rappelé que dans le projet initial, la crèche n'était pas censée être accolée aux maisons. Elle recommande de changer l'orientation de la cour pour préserver la tranquillité de l'établissement et des résidents voisins.

Les participants accueillent favorablement l'idée de la crèche mais formulent plusieurs recommandations :

- Augmenter le nombre de places réservées pour le stationnement des parents et du personnel.
- Éloigner la crèche des pavillons voisins pour réduire les nuisances potentielles.
- Orienter le jardin de la crèche vers le parc pour offrir un environnement plus calme et agréable.
- Placer les déposes-minute à distance de l'entrée principale afin d'améliorer la sécurité et d'éviter les embouteillages.
- Ajouter des jeux pour enfants à proximité pour compléter les infrastructures.

Le gymnase

Concernant le gymnase prévu dans le projet, les participants se demandent s'il sera plus petit que celui existant et si cela impactera l'offre d'activités qui sera proposé.



Les habitants propriétaires s'accrochent-ils à accompagner pour leurs propres rénovations ?

Lors de l'assemblée, certains participants, désormais propriétaires, ont exprimé leur souhait de savoir s'ils pourraient également bénéficier du projet pour réaliser des travaux chez eux. Ils ont également fait remarquer qu'ils se sentaient isolés du projet car ils sont propriétaires.

Le Maire a répondu que la Ville souhaitait accompagner les propriétaires en les aidant à coordonner leurs travaux avec ceux des bailleurs, dans le cadre de l'opération OPAN-RU. Cela permettrait de profiter de tarifs réduits tout en assurant une cohérence esthétique et l'uniformisation du quartier. Il a invité les participants intéressés à se rapprocher des services dédiés pour formaliser leur demande et vérifier leur éligibilité à d'éventuelles aides à la rénovation.

Si on est locataire et que l'on souhaite devenir propriétaire est-ce que vous pouvez agir en notre faveur auprès du bailleur ?

Quelques participants inquiets de leur avenir souhaitent savoir s'il est possible pour eux d'acheter actuellement le bien qu'ils occupent. Le Maire répond que maintenant il n'est plus possible d'acheter même si avant c'était le cas, même s'ils en font la demande ce sera un non définitif car c'est une décision nationale pour le bailleur de ne plus vendre.

Prochaines étapes et engagements

Le Maire conclut en détaillant les prochaines étapes :

Enquête sociale : Celle-ci permettra d'évaluer les besoins des locataires, de consigner leurs souhaits et d'estimer leur capacité financière. Ces informations guideront les propositions de logement.

Ateliers de concertation : Ces ateliers permettront de co-construire le projet avec les habitants, notamment pour définir les caractéristiques des nouveaux logements et des espaces publics.

Communication continue : Une synthèse de la charte du logement sera distribuée à tous les habitants pour garantir qu'ils connaissent leurs droits et puissent les revendiquer lors des différentes étapes du projet.

Le Maire insiste sur l'importance de la collaboration entre les habitants, la Ville et les bailleurs pour mener à bien ce projet ambitieux et améliorer durablement la qualité de vie pour Cité Nouvelle.

Restitution des échanges

Trois ateliers ont été organisés, l'un dédié à l'habitat, un autre centré sur la réflexion autour de personnes, et un troisième axé sur les maquettes du projet. Ces espaces d'échange ouverts ont permis aux participants de partager leurs préoccupations, de s'informer sur le projet en cours et de proposer des idées pour les futurs aménagements du quartier.

Les plantations

Une habitante souhaiterait que l'on végétalise un maximum pour créer une barrière végétale à la pollution car avec le trafic routier l'air est parfois difficilement respirable. Une autre ajoute que le mur anti-bruit n'est pas efficace.



La circulation automobile

Les participants ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations concernant le plan de circulation, insistant sur la nécessité d'avoir une réflexion cohérente et adaptée aux réalités du quartier. Parmi les problèmes signalés, on retrouve la circulation excessive à l'angle des rues Croizat et Casanova qui est particulièrement critiquée. L'intersection de la rue Jean-Louis Barrault est également problématique, avec un manque de visibilité qui accentue les conflits entre piétons, automobilistes et cyclistes. Depuis le début des travaux, la rue Casanova connaît des embouteillages fréquents, notamment en soirée. Les habitants demandent une révision du plan de circulation pour fluidifier le trafic. De plus, certains critiquent la mauvaise implantation des sens interdits et regrettent qu'il ne soit plus possible de tourner dans les deux sens à certains endroits, bien que sur ce dernier point les avis soient partagés. Le retrait du rond-point suscite également de vives inquiétudes, car les habitants estiment qu'il risque de compliquer la circulation, particulièrement les jours de marché.

Concernant la sécurité routière, les habitants souhaitent l'installation de ralentisseurs sur les rues Paul Langevin et la nouvelle avenue Barbuse. Ils souhaitent que ces dispositifs soient conçus avec des matériaux moins glissants, car les modèles en plastique actuels sont dangereux pour les deux-roues. Certains proposent de reculer les ralentisseurs avant les intersections pour améliorer leur efficacité. Par ailleurs, le stop à l'intersection des rues Croizat et Conception n'est souvent pas respecté, ce qui pose un problème important, notamment aux heures de pointe sur la rue Paul Langevin.

Le stationnement

Le stationnement est un sujet qui divise les habitants. Certains proposent de mettre en place une zone bleue pour limiter la durée de stationnement et lutter contre le phénomène des voitures ventouses. Cependant, cette solution suscite des craintes, car elle pourrait entraîner une multiplication des verbalisations pour les habitants par la police municipale. D'autres participants demandent la création de nouveaux parkings, bien que certains s'y opposent en estimant que les parkings souterrains existants sont suffisants, mais sous-utilisés car certains habitants refusent de payer et embossent les places de stationnement en surface. Certains redoutent également que rendre les places de stationnement en surface payantes pousse les automobilistes à se garer devant les habitations et aggrave les problèmes actuels.

Des problèmes de sécurité ont également été soulevés, notamment le vandalisme des voitures pendant la nuit.

Par ailleurs, il est souligné que les locataires des immeubles continuent de se garer à l'extérieur malgré la présence de parkings souterrains dans leur immeuble, saturant ainsi les places disponibles. Les participants s'inquiètent également des places supprimées lors des travaux et demandent qu'elles soient recréées. La question du stationnement pour le groupe scolaire est également abordée, avec une demande de zones dépose-minute adaptées. Enfin, une meilleure délimitation des places, comme sur la rue Paul Éluard, est suggérée pour optimiser l'espace et permettre de garer davantage de véhicules.

Plusieurs habitants se sont montrés curieux concernant l'avenir des garages du quartier et se demandent s'ils seront démolis. Par ailleurs, des interrogations subsistent sur l'espace vide visible sur la maquette du projet.

La marche et le vélo

Pour les cheminements piétons, les participants soulignent la nécessité de rénover certains passages, comme le chemin situé au nord de la rue de Conflignon, tout en veillant à leur accessibilité pour les poussettes et fauteuils roulants. Toutefois, ils s'inquiètent que les cheminements piétons prévus dans le projet deviennent des lieux de squat ou de trafic. Ils suggèrent d'installer des clôtures pour sécuriser ces zones mais ils restent conscients de la nécessité de fournir un accès aux services de secours et de police si nécessaire.

Les logements

De nombreuses fois, les participants ont fait remarquer que construire des immeubles à proximité des zones pavillonnaires connotera négativement. Ils ont exprimé leur souhait de ne pas voir de nouveaux immeubles construits dans ces secteurs. Concernant la taille des logements, les habitants craignent que les immeubles en hauteur créent un vis-à-vis avec les jardins, ce qui nuirait à leur qualité de vie.

Les participants sont également très réticents à l'idée d'avoir des travaux dans leur domicile. Ils craignent qu'ils soient mal réalisés. Par exemple, certains ont évoqué l'aérostas, qui a rencontré de nombreuses malfaçons, ce qui témoigne de la réalité des problèmes de qualité.

Certains participants se demandent quelles aides seront mises en place pour leur permettre d'accéder à la propriété après toutes ces années. Un participant s'inquiète particulièrement du sort des locataires si en grande majorité sont construits des logements en accession à la propriété.

Les habitants de la maison située au 31 rue Ambroise Croizat ont signalé que leur porte d'entrée donne sur une rue passante, alors qu'elle pourrait être mieux située dans l'allée pour plus de tranquillité.

Une des requêtes principales des habitants serait d'avoir un référent bailleur. En effet, lorsqu'ils tentent d'effectuer des démarches, ils ne savent pas vers qui se tourner et se sentent démunis, car personne ne semble pouvoir les orienter de manière adéquate pour résoudre leurs problèmes.

Un habitant a attiré l'attention sur la présence d'espèces protégées dans une zone concernée par le projet. Il s'interroge sur la logique de déplacer ces espèces à un coût élevé, pour ensuite construire des immeubles à l'endroit même où elles avaient été relocalisées, mettant en cause la cohérence environnementale du projet.

Deux résidents de la rue Conflignon déplorent que l'implantation des bâtiments empiète de 10 mètres sur leur terrain, ce qui les obligerait à abattre plusieurs arbres. Ils demandent si le projet peut être modifié afin de préserver cette végétation, qu'ils souhaitent conserver.

Le parc

Le projet de parc divise également, si les participants s'accordent sur le fait qu'un parc est une meilleure alternative à un terrain vague, certains estiment qu'il n'y a pas de réel besoin d'un tel espace



dans le quartier, étant donné la présence déjà importante de jardins individuels. Ils insistent sur l'importance de limiter l'afflux de personnes extérieures au quartier et suggèrent d'y inclure un maximum de trois équipements sportifs, afin de préserver le calme et d'éviter une surfréquentation.

Synthèse

Les échanges se sont déroulés avec des habitants très impliqués qui souhaitent être tenus informés des suites du projet. De nombreuses questions ont porté sur le déroulement des travaux de rénovation des pavillons, la construction des nouveaux immeubles et les aménagements prévus dans le quartier. Il y a une attente particulière en matière d'accessibilité et de sécurité dans ce quartier.

Le logement est une question primordiale pour les habitants, car il y a un fort sentiment d'attachement au quartier et à la ville de Trappes. Les temps d'ateliers leur ont également permis d'obtenir des réponses adaptées à leur situation spécifique alors que les situations individuelles sont très différentes d'un ménage à l'autre.

